


**L'Afrique face
à la mondialisation:
le point de vue syndical**

**Education ouvrière 2001/2
Numéro 123**

Sommaire

Editorial	V
<i>Les femmes africaines en première ligne</i> , par Mamounata Cissé	1
<i>L'intégration régionale en Afrique: mode d'emploi</i> , par Mohammed Mwamadzingo	7
<i>Le défi de l'économie informelle</i> , par Emile Delvaux	14
<i>Une nouvelle conception de l'ajustement</i> , par Lawrence Egulu	20
<i>Mondialisation, démocratisation et conditionnalités à géométrie variable</i> , par François Misser	26
<i>SIDA: prévention et trithérapies, pas de contre-indication pour le Sud</i> , par Jacky Delorme	32
<i>Bâtir une Afrique riche en informatique</i> , par Marc Bélanger 	36
<i>L'impact de la mondialisation en Afrique et la réponse des syndicats: le cas de l'Afrique du Sud</i> , par Shermain Mannah	41
<i>Presse africaine et mondialisation: une mue inachevée</i> , par Jean-Paul Marthoz	49
<i>Fuite des cerveaux: la tête n'est plus sur les épaules</i> , par André Linard	54

Editorial

Le marché mondial est largement resté inaccessible pour l'Afrique. Mais les effets pervers de la mondialisation semblent s'être déjà concentrés sur ce continent qui, avec 780 millions d'habitants, représente un dixième de la population de la planète. La pauvreté, l'inégalité, l'exclusion, la discrimination, la guerre et les maladies sont venues s'ajouter aux caprices du climat et de la météorologie.

Les problèmes de l'Afrique ne sont pas tous dus au déchaînement des éléments, ils sont souvent l'œuvre de l'homme. La bonne gouvernance, la démocratie, le respect des droits humains et syndicaux, le dialogue social et une forte expression indépendante du monde du travail ont été pendant trop longtemps des denrées rares dans la région. Mais la communauté internationale ne peut pas non plus décliner sa responsabilité. Les programmes d'ajustement structurel élaborés par la Banque mondiale et le Fonds monétaire international étaient censés aider les pays africains à redresser leur économie pour promouvoir la croissance et encourager l'investissement. Ils se sont non seulement avérés inefficaces face à la pauvreté, mais ils l'ont approfondie.

Les budgets nationaux alloués à l'éducation et à la santé ont été implacablement réduits, privant une majorité de gens d'accès aux services publics essentiels. Des millions de personnes ont été reléguées dans la précarité de l'économie informelle, privées de protection sociale et obligées de vivre, ou plutôt de survivre, de revenus aussi maigres qu'aléatoires. Des ingrédients sociaux vitaux ont fait cruellement défaut dans les tentatives de stabiliser des économies en perte. Pis, les législations du travail, qui assuraient un minimum de protection aux travailleurs et travailleuses et à leurs familles, ont été revues à la baisse. Les zones franches d'exportation ont proliféré, souvent au détriment des normes internationales du travail et des droits sociaux durement conquis.

Le système de partis uniques et d'autres régimes non démocratiques ont laissé en héritage une dette étrangère colossale qui, outre qu'elle hypothèque l'avenir de générations d'Africains et Africaines, n'a jamais profité aux populations locales au nom desquelles elle avait été contractée.

La pandémie du VIH/SIDA a également frappé l'Afrique de plein fouet. Et, si la pauvreté doit être considérée comme un des facteurs de propagation de la maladie, la prévention, les soins et les traitements aux victimes dépendent, eux, essentiellement de mesures politiques, économiques et sociales qui devraient figurer en tête des priorités de la communauté internationale.

Tout cela constitue une triste réalité. L'Afrique a trop longtemps été un continent oublié et un champ de bataille où se disputent des enjeux qui dépassent de loin ses frontières. Les ressources naturelles ont été pillées et l'aide internationale s'est réduite comme une peau de chagrin. Le développement s'est arrêté.

Pourtant une autre Afrique voit le jour, tournée vers le futur et soucieuse d'un avenir meilleur. Les organisations syndicales font partie de cet avenir et constituent des acteurs clés pour le construire. Beaucoup d'encre a coulé sur les malheurs de l'Afrique. *Education ouvrière* a choisi de jeter un autre regard. L'Afrique est riche en ressources, humaines et naturelles, elle dispose de marchés potentiels, elle a pris le chemin de la démocratie. Comment utiliser au mieux ce capital pour relever les défis de la mondialisation? Comment obtenir de la mondialisation qu'elle profite aux citoyens, et quelle contribution les organisations syndicales peuvent-elles apporter au processus? Nombre de ces questions trouveront réponse dans ce numéro, même s'il ne prétend pas être exhaustif. L'Afrique est au travail.

Un hommage spécial est rendu dans cette édition aux femmes africaines qui, avec l'aide des syndicats et autres secteurs de la société civile, sont en première ligne du combat pour une Afrique prospère fondée sur la croissance, le développement durable, la démocratie et le respect des droits humains et syndicaux. Malgré de nombreux obstacles, économiques, culturels, institutionnels et parfois même physiques, les Africaines s'organisent et luttent. Les perspectives du continent dépendront dans une large mesure de la contribution des femmes et de la place qui leur sera accordée dans la construction de l'avenir. Les femmes doivent tirer des bénéfices du développement, mais elles doivent surtout être reconnues comme des acteurs clés dans le processus.

L'expérience a aussi démontré que l'économie informelle n'est plus hors d'atteinte pour le mouvement syndical. Les efforts des syndicats et autres groupes, avec l'appui de l'Organisation internationale du Travail et de son Bureau des activités pour les travailleurs (ACTRAV), ont commencé à engranger des résultats. Les travailleurs et travailleuses de l'économie informelle sont de plus en plus susceptibles de faire entendre leur voix et d'obtenir des améliorations à leur sort.

Des processus d'intégration régionale sont en cours et pourraient constituer des points d'entrée dans le marché mondial, permettant d'obtenir enfin des dividendes sociaux de la mondialisation. Tout en renforçant leur présence au niveau national, les syndicats ont un rôle spécial à jouer pour exiger que cette intégration économique se traduise par une amélioration des conditions de vie et de travail. La fracture numérique peut également être comblée, certes pas du jour au lendemain, mais en tant qu'objectif à moyen terme, en visant à développer des technologies conçues par des Africains pour des Africains et compatibles avec le réseau mondial. La démocratisation fait entrevoir un environnement politique plus favorable, et la démocratie s'est déjà ancrée solidement dans nombre de pays. Comme le mouvement syndical, les médias ont recouvré une liberté leur permettant de devenir des acteurs indépendants et de contribuer au progrès et aux débats.

Le succès de cette nouvelle Afrique dépendra, cependant, du soutien que voudra bien lui accorder la communauté internationale. Les timides initiatives de réduction ou d'effacement de la dette des pays les plus pauvres devraient être réexaminées de façon bien plus généreuse, conformément aux suggestions avancées par le mouvement syndical international. L'assistance à la lutte contre le VIH/SIDA, y compris l'accès au traitement et le soutien aux efforts de prévention sur le plan local, est indispensable et urgente. L'aide au développement doit retrouver le che-

min de l'Afrique en insistant sur les aspects de bonne gouvernance, de démocratie et de respect des droits humains et syndicaux. L'investissement dans l'infrastructure et l'agriculture doit être considéré comme prioritaire. Et les institutions financières internationales devraient honorer leur propre engagement à consulter les acteurs locaux, en particulier les syndicats, dans l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi des programmes d'ajustement.

Les gouvernements africains, les employeurs et les syndicats ont un rôle majeur à jouer pour promouvoir en Afrique un climat susceptible de mener à la croissance, la justice sociale et la démocratie. Le dialogue social doit devenir le principal pilier de la nouvelle Afrique. Il devra permettre de bâtir un large consensus autour de politiques axées sur la meilleure des ressources africaines: les Africains eux-mêmes. La santé, l'éducation et le développement social sont des questions qui doivent être traitées maintenant. Elles constituent, par ailleurs, le meilleur investissement pour une Afrique prospère.

Manuel Simón Velasco
Directeur

Bureau des activités pour les travailleurs (BIT)

Des remerciements spéciaux sont adressés aux représentants d'ACTRAV sur le terrain, Ibrahim Mayaki (Abidjan), John Fallah (Addis Abeba), Francisco Monteiro (Dakar), Mohammed Mwamadzingo (Harare), et à Abdoulaye Diallo et Ditiro Saleshando (chargés des bureaux africains au sein d'ACTRAV à Genève) pour leur aide précieuse dans l'identification des sujets à traiter dans ce numéro et des auteurs et pour leur contribution à sa conception.

Les femmes africaines en première ligne

Quelles soient économiques, sociales, culturelles, institutionnelles et juridiques, ou physiques, les contraintes qui pèsent sur les femmes africaines sont écrasantes. Malgré tous ces obstacles, qui pourraient les conduire à une passivité dictée par l'image dans laquelle la tradition voudrait les enfermer, les femmes africaines font preuve d'un dynamisme et d'une combativité remarquables.

Mamounata Cissé

Secrétaire générale adjointe
Confédération internationale des syndicats libres

Natacha David

Rédactrice en chef du *Monde syndical*
Confédération internationale des syndicats libres

Traditionnellement, les femmes africaines n'ont pas de place dans la vie de la cité, sinon celle d'être des citoyennes de seconde zone. Les lois et les coutumes les empêchent, plus que les hommes, d'avoir accès aux facteurs de production (terre et crédit), à l'éducation, à la formation, à l'information, et aux soins médicaux pour exercer leur rôle dans l'économie et dans la société en général. Trop souvent, elles ne connaissent même pas leurs droits légaux ou n'arrivent pas à les revendiquer. Au quotidien, elles ploient sous le fardeau d'un partage tout à fait inégal des responsabilités ménagères et familiales. A l'intérieur des foyers domestiques, mais aussi dans les écoles, sur les lieux de travail, dans la rue et partout ailleurs dans la société, les femmes africaines sont en outre souvent victimes de violences physiques, sexuelles et psychologiques. Dans la plupart des pays africains, cette violence fondée sur le genre résulte de concepts sociaux, religieux et culturels qui octroient aux hommes un statut supérieur à celui des femmes et qui leur confèrent de ce fait le monopole sur toutes les sources de pouvoir.

Les déficiences de l'enseignement

Les discriminations dont les femmes sont victimes conditionnent leur perception d'elles-mêmes et leurs perspectives d'avenir dès leur plus jeune âge. Elles sont enfermées dans une image dévalorisée, basée sur la dépendance, la sujétion et la subordination par rapport aux hommes. Dans les sociétés africaines traditionnelles, une femme n'existe pas vraiment, elle est comme une ombre. Dans beaucoup de pays africains, les filles sont moins nourries que leurs frères, sont forcées de travailler plus dur et disposent d'un accès plus réduit à l'école et aux soins médicaux.

Alors que dans toutes les régions du monde l'enseignement primaire a progressé au cours des dernières décennies, le Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP) déplorait, dans un rapport publié l'an dernier¹, un ralentissement de la scolarité en Afrique «en raison des coûts élevés pour les parents et de la baisse de la qualité de l'enseignement». En Afrique subsaharienne, pas plus de 60 pour cent des enfants achèvent le cycle d'études primaires. Un déficit de formation qui frappe de plein fouet les futures femmes quand on sait que, dans 22 pays africains, le taux de scolarisation des filles est inférieur à 80

pour cent de celui des garçons. «L'éducation, en particulier celle des femmes, a plus d'impact sur la mortalité des nourrissons et des jeunes enfants que les effets combinés de l'élévation du revenu, de l'amélioration de l'assainissement, et de l'emploi dans le secteur moderne», rappelle fort à propos le FNUAP. Ainsi, le Botswana, le Kenya et le Zimbabwe, qui ont les niveaux les plus élevés de scolarisation féminine en Afrique subsaharienne, accusent aussi les taux les plus bas de mortalité infantile.

Sur le plan du travail, les femmes africaines restent trop souvent confinées aux tâches dites improductives et sous-rémunérées, voire le plus souvent pas rémunérées du tout (garde des enfants, travaux domestiques, soins aux malades et aux personnes âgées, éducation informelle, production agricole domestique, approvisionnement en eau et en bois, etc.). Elles sont aussi nombreuses dans l'agriculture et dans le secteur informel où les conditions de travail sont mauvaises, le coefficient de main-d'œuvre élevé, le niveau de technicité et de qualification faible et les rémunérations médiocres. En Afrique de l'Ouest, les femmes écoulent de 70 à 90 pour cent de tous les produits de l'agriculture et de la pêche et les vendeuses des rues et des marchés font partie d'une économie informelle qui produit environ 30 pour cent de la richesse des centres urbains. En Afrique, relevait l'an dernier le Fonds de développement des Nations Unies pour la femme (UNIFEM), les femmes travaillent dans des secteurs stratégiques, notamment dans l'agriculture et la production d'aliments, mais les instruments financiers et les services offerts par les banques et les institutions financières (assurances et crédits) vont en priorité aux secteurs d'exportation et aux activités non agricoles du secteur urbain et donc excluent une majorité des femmes de ces circuits². Dans ces conditions, personne ne s'étonnera de la difficulté pour les femmes d'améliorer le rendement de la terre. En donnant, par exemple, aux exploitantes agricoles du Kenya le même appui qu'aux exploitants, on augmenterait le rendement de leurs terres de plus de 20 pour cent, indique le FNUAP.

Le poids des traditions et celui des crises

Pour les rares femmes qui parviennent à franchir la barrière de la formation, l'inégalité reste de mise. La Fédération internationale des journalistes (FIJ) relevait récemment que les femmes représentent encore une minorité parmi les journalistes africains, alors que dans les pays industrialisés près de 50 pour cent des journalistes sont des femmes. «La culture met toujours les femmes dans une position subalterne, même en Afrique du Sud où, depuis la fin de l'apartheid, on a créé une élite noire masculine, mais pas une élite féminine», commente Farahana Ismail, une journaliste sud-africaine membre de la direction de la FIJ.

En 1994, la Banque mondiale estimait que les femmes représentaient en Afrique 44 pour cent de la main-d'œuvre mais, plus récemment, le Bureau international du Travail notait que le taux d'activité des femmes dans le continent était en diminution, sans doute en raison de l'invisibilité du travail des femmes liée à leur plongeon dans l'économie informelle.

Au poids de la tradition s'ajoute pour les femmes africaines celui de la grave crise économique et sociale, des conflits meurtriers et du regain d'épidémies dévastatrices qui frappent de façon endémique le continent africain et dont elles subissent les conséquences négatives de façon disproportionnée.

Aggravées par le fardeau injuste de la dette, les politiques d'ajustement structurel dictées par les institutions financières internationales (FMI et Banque mondiale) ont des effets désastreux sur l'emploi (structuré et informel) et sur l'ensemble des services publics de base, comme l'éducation et la santé. Ces politiques d'ajustement structurel, qui ont joué un rôle déterminant dans le processus de délabrement avancé de tous les secteurs vitaux des sociétés africaines, pénalisent particulièrement les femmes. Face aux privatisations massives, elles sont doublement affectées. D'une part, parce que l'emploi des femmes africaines dans le secteur formel

est souvent limité au secteur public, faisant d'elles des cibles privilégiées des programmes de «dégraissage». D'autre part, ce sont elles qui, au quotidien, doivent désormais pallier tant bien que mal les défaillances ou carrément l'absence de services de base assurés auparavant par les pouvoirs publics. Les carences des systèmes de sécurité sociale, voire leur disparition, contribuent à la paupérisation croissante des femmes africaines.

La santé est devenue le parent pauvre des budgets d'Etat. Résultat: une femme africaine sur 13 meurt pendant la grossesse ou après un accouchement, alors que dans les pays industrialisés le rapport, estimé par l'UNICEF, est de un décès sur 4 085 naissances. En République-Unie de Tanzanie, rapporte une étude, les mères parlent ainsi: «Je vais en mer chercher un nouveau bébé, mais le voyage est long et dangereux et il se peut que je ne revienne pas».

Les femmes africaines sont aussi en première ligne face aux conflits meurtriers qui déchirent trop de sociétés africaines, un sacrifice d'autant plus injuste qu'elles sont rarement partie prenante de l'origine de ces conflits, fomentés et mis en œuvre par des hommes. Au plus fort de ces conflits, elles continuent de jouer un rôle essentiel pour assurer la survie de leurs familles. Et c'est sur leurs épaules que pèsera sans doute le poids de la reconstruction. Au Rwanda, les femmes représentaient, au lendemain du génocide, 70 pour cent de la population et 50 pour cent des foyers étaient dirigés par des femmes, veuves pour la plupart. Sans travail, sans maison, souvent victimes de graves séquelles physiques et psychologiques, elles se battent néanmoins pour survivre et reconstruire un avenir.

Doubles victimes du SIDA

Face aux épidémies qui déciment les populations africaines, et particulièrement le VIH/SIDA, les femmes africaines paient aussi un lourd tribut. D'abord, en tant que victimes (plus de 12 millions de femmes africaines sont déjà mortes du SIDA, sou-

vent pour avoir été contraintes à des rapports sexuels non protégés), ensuite pour soigner les malades ou encore s'occuper des plus de 11 millions d'orphelins dont les parents ont été emportés par la pandémie. Selon l'ONUSIDA, les femmes représentent plus de la moitié des adultes séropositifs ou malades en Afrique (voir article de Jacky Delorme en page 32). Plus précis, le rapport du FNUAP indique que, en Afrique, le nombre de femmes séropositives dépasse de 2 millions celui des hommes infectés.

Les discriminations de genre, résultant à la fois de la tradition et du contexte socio-économique actuel, engendrent d'importantes disparités dans la distribution des ressources, avec des conséquences négatives importantes pour le développement des femmes, mais aussi de la société africaine dans son ensemble. Car la discrimination a un coût. «Promouvoir l'égalité entre les sexes, c'est promouvoir aussi la croissance et le développement stable des systèmes économiques, ce qui comporte des avantages sociaux aussi bien qu'économiques au sens strict», note, à cet égard, le FNUAP.

Il reste que, malgré toutes ces contraintes, «les femmes se débrouillent toujours», une idée répandue sur tout le continent africain. Et de fait, cette «débrouille» est partout visible: dans la production agricole rurale, dans l'artisanat ou encore le petit commerce. Aujourd'hui, les femmes africaines savent qu'elles ne peuvent compter que sur leurs propres forces. Elles sont de plus en plus nombreuses à prendre confiance en leur propre capacité et à chercher à conquérir leur autonomie. Même si elles restent encore minoritaires, ces femmes se battent contre les préjugés et pour leur liberté et n'ont pas peur de prendre tous les risques pour cela. On assiste ainsi à une transformation progressive de l'attitude des femmes dans leurs rapports avec les hommes et dans leurs rapports traditionnels de sujétion avec la société dans son ensemble. Cela n'induit pas nécessairement un rejet de la tradition mais plutôt une volonté de mettre l'accent sur les valeurs positives de cette tradition,

comme la solidarité au service de la réalisation de soi et du développement de tous.

Alors que les sociétés africaines luttent pour répondre aux défis de la modernité, les femmes africaines sont devenues le moteur essentiel de cette dynamique d'adaptation et de changement. Elles ont développé un capital technique basé sur le savoir-faire et les compétences acquises notamment grâce aux mouvements associatifs. Elles ont aussi développé un capital social basé sur la vie communautaire, les principes de solidarité et de réciprocité, qu'illustrent, entre autres, les célèbres «tontines» de femmes africaines. Elles choisissent la solidarité comme stratégie d'actions collectives et, plutôt que l'accumulation financière, elles privilégient la capitalisation du social et du savoir-faire.

Comme l'a dit Kofi Annan, secrétaire général des Nations Unies, «l'égalité de genre est plus qu'un objectif en soi. C'est une condition préalable pour mener le combat en faveur de la réduction de la pauvreté, de la promotion d'un développement durable, et de la construction de la bonne gouvernance».

Avec pour objectif de lutter pour la paix, pour la prospérité économique, la justice sociale, la démocratie et les droits humains, de nombreux réseaux, associations et organisations de femmes se sont mis en place.

Le mouvement syndical est aussi de plus en plus présent. Il revendique l'intégration de la perspective de genre dans l'approche de l'ajustement structurel et de la lutte contre la dette. Dans la même perspective, le mouvement syndical international se bat pour l'inclusion des normes fondamentales de l'OIT, notamment en matière d'égalité, dans le commerce international. S'il est sans doute très loin des préoccupations des femmes africaines qui s'échinent dans les champs, les ateliers ou sur les marchés africains, ce combat au niveau mondial est pourtant intimement lié à l'amélioration de leur condition.

Changer les mentalités

Sur le terrain, de très nombreux syndicats africains ont développé des programmes pour conscientiser les femmes sur leurs droits, les aider à s'émanciper par l'alphabétisation, l'éducation et la formation. Ce travail de sensibilisation vise l'extérieur, mais aussi l'intérieur des syndicats, longtemps considérés comme une affaire d'hommes, où les femmes étaient complètement marginalisées. Peu à peu, les syndicats africains ont mis en place des programmes pour encourager les femmes à la prise de responsabilité à tous les échelons des structures syndicales et, petit à petit, les mentalités changent.

Mais il reste encore trop souvent un fossé entre la théorie des résolutions politiques et la réalité. La participation des femmes aux instances dirigeantes des syndicats est encore très faible. Responsable féminine au Congrès syndical du Ghana, le GTUC, Veronica Kofie considère que la direction syndicale reste beaucoup trop à l'écart des femmes. «Nous devons aller sur le terrain, dit-elle, contrôler le travail des gens qui sont en contact avec les travailleuses. Et, pour intéresser les femmes, nous devons prendre en compte les problèmes liés aux situations particulières qu'elles vivent, par exemple, le fait qu'elles soient nombreuses aujourd'hui à être mères célibataires.» Le GTUC a déjà mis en pratique l'utilisation d'un langage plus neutre du point de vue des genres dans les conventions collectives qu'il a négociées et, pour rendre son action plus visible, son comité des femmes a créé un trust qui a lancé un système d'assurances, de radio-taxis et autres services pratiques.

Pour lutter contre les stéréotypes sexistes, les syndicats visent non seulement à conscientiser les femmes, mais aussi à changer les mentalités chez les hommes. Cela se traduit par des programmes de formation qui s'adressent à un public mixte, des programmes aussi plus adaptés à la réalité quotidienne des femmes syndicalistes, tenant compte notamment des contraintes liées au poids

disproportionné des responsabilités familiales et domestiques qui leur incombent.

Comment les syndicats se battent-ils pour syndicaliser plus de femmes? Par exemple, en féminisant les équipes de recrutement, en mettant en avant des thèmes auxquels les femmes sont particulièrement sensibles, comme la santé, la sécurité, ou le planning familial, ou, comme le font les syndicats sud-africains, en mettant l'accent sur les jeunes travailleuses.

La réponse syndicale

Se battre pour la syndicalisation du secteur privé reste un objectif prioritaire pour augmenter la puissance syndicale des femmes qui, au vu de la contraction sévère du secteur public, cherchent des alternatives d'emploi dans le secteur privé. Même si ce combat se heurte à la précarisation des emplois et au harcèlement antisyndical. En Côte d'Ivoire, raconte la syndicaliste Mariatou Coulibaly, «le coup d'Etat a, en quelque sorte, galvanisé les travailleurs, surtout les femmes car les licenciements massifs les ont touchées directement». «Ce sont donc ces femmes que nous avons contactées en premier lieu et que nous avons aidées, poursuit Mariatou Coulibaly, notamment en calculant avec elles, et à la place de leur patron, le montant des indemnités de licenciement. Cette intervention a eu un effet boomerang pour le syndicat. De dix femmes déléguées avant le coup d'Etat, nous sommes passés à 67.»

Le combat des femmes africaines passe aussi par la lutte traditionnelle des syndicats pour de meilleures conditions de travail. Et les femmes syndicalistes ne se privent plus de crier haut et fort leurs revendications. En juin dernier à Lagos (Nigéria), ce sont les infirmières des hôpitaux publics qui ont débrayé pour réclamer de meilleurs salaires alors que ceux des médecins venaient d'être augmentés. A Bamako (Mali), des travailleuses de l'Industrie des boissons et des glaces (IBG), une des principales industries de boissons du pays, étaient en grève au mois d'avril, dénonçant des conditions de travail proches,

selon elles, de l'esclavage. Elles se plaignaient notamment de troubles oculaires dus aux effets de la soude caustique qu'elles manipulaient «sans protection».

Le défi de l'économie informelle

S'il y a bien un champ de syndicalisation à investir pour mieux défendre les femmes africaines, c'est celui de l'économie informelle. Pour ce faire, les syndicats doivent développer de nouvelles méthodes d'approche et d'organisation, tenant compte des revenus extrêmement faibles de ces travailleuses et du peu de temps qu'elles peuvent consacrer aux activités syndicales du fait de leurs charges familiales. Les syndicats doivent aussi chercher à combattre l'isolement de beaucoup de travailleuses informelles, particulièrement celles qui travaillent à domicile, ou encore celles qui travaillent en zones rurales isolées. En Zambie et au Ghana, la CISL et son organisation régionale africaine (l'Oraf) financent ainsi des projets en faveur des femmes de l'économie informelle (voir aussi l'article d'Emile Delvaux, p. 14).

Souvent, ces travailleuses se sont déjà auto-organisées en associations ou en coopératives, les syndicats peuvent alors développer des stratégies de collaboration et de travail en réseau avec tous ces acteurs déjà actifs sur le terrain. Parmi d'autres exemples, les syndicats soutiennent des coopératives de femmes au Sénégal.

Les syndicats cherchent aussi à apporter des avantages tangibles et immédiats: création de fonds sociaux pour pallier l'absence de sécurité sociale, facilités d'accès au crédit et à la terre, aide administrative et juridique, éducation et formation pour surmonter le manque cruel de qualifications, fourniture d'infrastructures de base (électricité, eau, transport, sanitaires, locaux de stockage, crèches, repas...). Les syndicats peuvent aussi aider à améliorer les revenus de ces femmes en facilitant la vente et l'achat collectifs; en suscitant des échanges d'expériences; en assurant une protection contre les violences (notamment pour les vendeuses de rue); et en rendant

la chaîne de sous-traitance visible pour négocier avec les employeurs une protection élémentaire pour les travailleuses à domicile. Les syndicats peuvent apporter leur soutien à des microprojets, particulièrement ceux qui sont porteurs de développement rural, ou encore faciliter, pour les biens produits par des femmes, l'accès aux nouveaux réseaux de commerce équitable, comme c'est le cas au Bénin ou au Burkina Faso.

De nouvelles pistes d'action

Organiser les travailleuses des zones franches d'exportation, qui prolifèrent rapidement en Afrique, est un autre défi de taille pour les syndicats africains. Les pays d'accueil de ces zones franches offrent aux investisseurs étrangers une main-d'œuvre bon marché et une paix industrielle, au prix généralement d'une féroce répression antisyndicale. Résultat, ces zones franches, qui emploient en majorité des femmes, sont trop souvent des zones de non-droit syndical où l'exploitation est la norme (très bas salaires, contrats de travail précaires, harcèlement sexuel des travailleuses, conditions de travail déplorables...). Au Maroc, malgré la répression antisyndicale qui y sévit, les syndicats se battent pour organiser les ouvrières des usines textiles dans les zones industrielles. A Maurice, les syndicats ont mis sur pied une crèche pour les enfants des travailleuses des plantations sucrières.

En matière de lutte contre le VIH/SIDA, les syndicats ont aussi un rôle fondamental à jouer pour assurer une perspective de genre dans tous les programmes de sensibilisation et d'aide aux victimes. Ils participent également activement à la campagne internationale en faveur de produits pharmaceutiques qui soient financièrement accessibles aux malades du SIDA en Afrique. Dans beaucoup de syndicats africains, les femmes sont aux avant-postes de la lutte contre la pandémie. «Les femmes subissent davantage les conséquences de la maladie. Elles résistent plus longtemps au virus donc vivent plus

longtemps avec le SIDA, et ce sont elles qui devront se charger des enfants», confiait récemment Florida Mukandamutsa du syndicat rwandais CESTRAR au *Monde syndical*³. «Nous avons mis sur pied au Rwanda une association des gens qui vivent avec le VIH/SIDA. C'est une association mixte, mais les femmes y sont majoritaires», expliquait la syndicaliste.

Pour sortir du fossé technologique qui sépare l'Afrique du reste du monde et lui assurer un développement durable, les syndicats réclament un meilleur accès aux nouvelles technologies de l'information pour tous les travailleurs et travailleuses africains (formation et infrastructure). Là aussi, il faut insister sur la dimension de genre, indispensable pour s'assurer que les femmes, déjà discriminées sur tous les fronts, ne se retrouvent pas, en outre, tout au fond du fossé numérique qui sépare les plus éduqués des moins qualifiés, les plus riches des plus pauvres.

Toutes ces pistes d'actions syndicales, déjà expérimentées avec imagination, courage et succès par différents syndicats africains, convergent vers le même objectif global: mieux tenir compte des besoins et des priorités spécifiques aux femmes et de leur rôle dans l'économie et la société en général. C'est une clé essentielle pour l'avenir du continent, une question d'équité, mais aussi une question de survie. Comme partout ailleurs dans le monde, mais peut-être encore plus en Afrique compte tenu du rôle particulièrement fondamental que, malgré les immenses difficultés, les femmes y jouent en matière de développement, l'avenir dépendra de la place que les femmes y auront.

Notes

¹ FNUAP: *L'état de la population mondiale, 2000* (New York, 2000).

² UNIFEM: *Gender dimensions of the financing for development agenda*, document de travail en vue de la Conférence des Nations Unies sur le financement du développement prévue en 2002 (New York, avril 2001).

³ *Le Monde syndical*, mensuel publié par la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), (Bruxelles, décembre 2000).

L'intégration régionale en Afrique: mode d'emploi

L'intégration économique a plus de chances de réussir si les membres de la société civile, et plus particulièrement les syndicats, participent au processus décisionnel et si leurs droits sont garantis et respectés. Comment les syndicats peuvent-ils assumer un rôle plus significatif sur le plan de la promotion de l'intégration régionale et comment peuvent-ils faire en sorte que les droits humains et syndicaux soient respectés?

Mohammed Mwamadzingo

Spécialiste régional de l'éducation des travailleurs
Bureau de l'OIT à Addis-Abeba

Le développement nécessite l'organisation d'activités sociales et économiques à une échelle bien plus vaste que celle que l'on retrouve actuellement dans les différents pays d'Afrique. En effet, la plupart d'entre eux sont relativement petits, non seulement du point de vue de la population, mais également des résultats économiques. Cette situation a donné naissance à des efforts visant à promouvoir l'intégration régionale et sous-régionale en tant que stratégie majeure pour promouvoir le commerce régional et accélérer le développement et les transformations structurelles. Malgré les résultats très modestes obtenus jusqu'à présent, cette stratégie reste l'un des principaux instruments pour permettre au continent de surmonter ses problèmes de fragmentation économique, de promouvoir la diversification économique et l'établissement de liens mutuellement bénéfiques entre unités de production dans différents pays.

Structures régionales et sous-régionales en Afrique

Il ne fait aucun doute que le premier argument en faveur de l'intégration régionale est celui de l'efficacité: lorsque des producteurs et des pays se spécialisent dans

des marchandises qu'ils peuvent produire à moindre frais, l'ensemble de la région en profite. Deuxièmement, des économies d'échelle souvent impossibles à réaliser sur le marché domestique peuvent l'être sur un marché régional plus vaste. Troisièmement, l'intégration régionale peut apporter, dans un premier temps, l'expérience et les avantages d'une concurrence entre producteurs dans un environnement plus sûr que celui du marché mondial.

Les accords d'intégration régionale ont une longue histoire en Afrique. Elle remonte aux unions douanières de 1900 entre le Kenya (alors appelé Protectorat d'Afrique de l'Est) et l'Ouganda. De nos jours, il existe en gros deux types de groupements régionaux en Afrique, à savoir, ceux parrainés par la Commission économique des Nations Unies pour l'Afrique (CEA) et ceux découlant d'autres initiatives. La CEA a été le promoteur de trois accords sous-régionaux: la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA), et la Communauté économique des Etats d'Afrique centrale (CEEAC).

A l'échelon panafricain, le traité établissant la Communauté économique africaine adopté à Abuja en 1991 peut être considéré comme le point d'orgue des dé-

clarations faites auparavant par les chefs d'Etat et de gouvernement africains et leurs ministres (à l'instar de la Déclaration de Kinshasa de 1976, du Plan d'action de Lagos et de l'Acte final de Lagos de 1980) à propos de leur volonté de créer une communauté économique englobant toute l'Afrique.

Lors du 37^e Sommet des chefs d'Etat et de gouvernement de Lusaka, Zambie (juillet 2001), l'Organisation de l'unité africaine (OUA) est officiellement devenue l'Union africaine (UA), 50 des 53 Etats membres de l'OUA ayant ratifié le traité établissant l'UA. Le nouveau secrétaire général de l'UA s'est vu investi de la responsabilité d'assurer la transition en un an.

En **Afrique de l'Ouest**, la Communauté économique des Etats d'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) a vu le jour en 1975 et avait pour objectif de devenir à terme une union douanière, puis un marché commun, à mesure que progressait l'intégration des Etats de la sous-région. Elle se compose de 15 Etats membres (le Bénin, le Burkina Faso, le Cap-Vert, la Côte d'Ivoire, la Gambie, le Ghana, la Guinée, la Guinée-Bissau, le Libéria, le Mali, le Niger, le Nigeria, le Sénégal, la Sierra Leone et le Togo), dont 10 font partie d'autres groupements sous-régionaux. Le nouveau traité de la CEDEAO, signé en 1993, cherche à consolider et à étendre les acquis de la communauté et vise à régler le problème de la multiplication des organisations intergouvernementales (OIG) dans la sous-région, à renforcer la capacité d'exécution du secrétariat de la CEDEAO et à étendre les fonctions politiques de la communauté. Il accorde en outre un statut supranational à la CEDEAO en qualité d'institution de représentation unique pour la région d'Afrique de l'Ouest. Du reste, il ajoute, entre autres, le maintien de la paix parmi les missions de la CEDEAO.

La région d'Afrique de l'Ouest est celle qui, actuellement, compte le plus grand nombre d'OIG (une quarantaine au total), parmi lesquelles figurent la CEDEAO, l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA, composée du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la

Guinée-Bissau, du Mali, du Niger, du Sénégal et du Togo), et l'Union de la Rivière Mano (MRU, qui englobe la Guinée, le Libéria et la Sierra Leone). L'UEMOA a été mise sur pied en 1994. L'une des grandes différences entre elle et la CEDEAO est que cette dernière possède un élément fonctionnel d'intégration monétaire.

En vertu de l'accord conclu lors du Conseil des ministres de la CEDEAO en 1993, toutes les autres OIG devraient devenir des agences spécialisées de la CEDEAO dès 2005.

Autre sous-région, l'**Afrique orientale et australe** a également connu de nombreuses initiatives en vue d'instaurer des instances transfrontalières, de manière à accroître le commerce, l'investissement et les échanges entre les pays qui collaborent. Cette sous-région est désormais la deuxième par le nombre d'OIG, après l'Afrique de l'Ouest.

La Zone d'échange préférentiel pour l'Afrique orientale et australe (PTA) a été établie en 1978 et a servi de fondement à la création du Marché commun pour l'Afrique orientale et australe (COMESA), en novembre 1993. Le COMESA comprend aujourd'hui 21 pays, après le retrait, l'an dernier, de la République-Unie de Tanzanie. La PTA s'était engagée dans cinq grands domaines de coopération, à savoir: coopération monétaire, fiscale et financière; développement du commerce et douanes; transports et communications; industrie, énergie et environnement; et développement de l'agriculture.

Le traité du COMESA en appelle à l'instauration d'une union douanière par le biais d'une suppression de toutes les barrières commerciales et de la mise en place de règles d'origine et d'un tarif douanier extérieur communs. Ce traité prévoit la coordination des politiques macroéconomiques à mesure que les pays progresseront vers une libre circulation des services et des capitaux, ainsi que vers la convertibilité de leurs monnaies.

Contrairement à la PTA, le COMESA met désormais l'accent sur un engagement en faveur d'une redistribution des avantages de l'intégration, au moyen de pro-

grammes régionaux spéciaux visant à promouvoir le développement des pays les moins développés de la région et à parvenir à un développement équilibré au sein du marché commun. Des domaines spécifiques de coopération ont été recensés, comme la libéralisation des échanges et la coopération douanière; les transports et les communications; l'industrie et l'énergie; les affaires monétaires et financières; l'agriculture; et le développement économique et social.

Au sein de la même sous-région, on retrouve aussi la Communauté de développement d'Afrique australe (SADC) et l'Union douanière d'Afrique australe (SACU). La SADC (qui rassemble 10 des Etats membres du COMESA) a succédé à la Conférence de coordination du développement d'Afrique australe, une organisation dont l'objectif principal était de réduire la dépendance de la sous-région par rapport à l'Afrique du Sud pendant le régime d'apartheid. La SADC cherche à mieux coordonner les tarifs douaniers extérieurs et à promouvoir la libre circulation du capital et des travailleurs. Elle souhaite de surcroît mettre sur pied des autorités régionales chargées des infrastructures et une banque de développement.

La SACU n'a été instaurée sous sa forme actuelle qu'en 1969, mais elle découle directement de l'accord conclu en 1910 entre l'Afrique du Sud et, à l'époque, trois protectorats britanniques: le Basutoland (aujourd'hui le Lesotho), le Bechuanaland (aujourd'hui le Botswana) et le Swaziland.

La région **d'Afrique de l'Est** n'a guère fait preuve d'activités dans la période qui a suivi la dissolution de la Communauté d'Afrique de l'Est, en 1977. Le 22 novembre 1991, les présidents des trois pays d'Afrique de l'Est (Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie) se sont rencontrés à Nairobi et ont convenu de réactiver et d'accentuer la coopération entre leurs trois pays. En novembre 1993, lors du deuxième sommet tripartite sur la coopération en Afrique de l'Est, tenu à Kampala, un protocole a été signé en vue d'établir le secrétariat de la Commission tripartite

permanente pour la coopération en Afrique de l'Est, à Arusha, en Tanzanie. La Commission est devenue la Communauté d'Afrique de l'Est, depuis la signature du traité établissant cette dernière en 2000.

L'Autorité intergouvernementale pour le développement (IGAD), rassemblant l'Erythrée, l'Ethiopie, le Kenya, le Soudan, la République-Unie de Tanzanie et l'Ouganda, est une autre OIG. Le 18 avril 1995, les chefs d'Etat et de gouvernement réunis dans le cadre d'un sommet extraordinaire de l'IGAD ont décidé de lancer une nouvelle initiative impliquant la revitalisation et la restructuration de l'IGAD en tant qu'instrument pour une coopération accrue et une intégration économique sous-régionale entre les Etats membres de l'organisation.

Les autres groupements de la même sous-région sont l'Organisation pour l'aménagement et le développement du bassin de la rivière Kagera (OBK), et la Commission de l'océan Indien (COI) qui réunit Maurice, Madagascar, les Comores et les Seychelles, et vient d'établir son secrétariat à Quatre Bornes, Maurice. Par ailleurs, une initiative a vu le jour au début de 1995 en vue de tenter d'instaurer une plate-forme de coopération régionale pour l'ensemble du bassin indien. L'Australie, l'Inde, le Kenya, Maurice, Oman, Singapour et l'Afrique du Sud ont participé à une réunion jetant les fondements d'une coopération future dans la région, ce qui a abouti à la mise sur pied de l'Initiative du bassin de l'océan Indien (IORI). Des domaines de coopération ont été recensés, parmi lesquels figurent la facilitation des échanges, la promotion du commerce et de l'investissement, la coopération dans les domaines des sciences et des technologies, ainsi que le développement des ressources humaines.

En **Afrique du Nord**, l'Union du Maghreb arabe (UMA), composée de l'Algérie, de la Jamahiriya arabe libyenne, de la Mauritanie, du Maroc et de la Tunisie, est l'un des plus anciens organismes de coopération sous-régionale d'Afrique. Un marché commun et une union douanière du Maghreb devaient entrer en vigueur

dès 1995. Les progrès ont été plutôt lents et plusieurs barrières tarifaires et non tarifaires s'opposent toujours au commerce. Ainsi, on constate des divergences sur le plan des modèles économiques et l'absence de coordination des décisions politiques, comme ce fut le cas, par exemple, lors de la guerre du Golfe. Les pays de la sous-région importent leur pétrole des Emirats arabes unis, plutôt que d'Algérie ou de la Jamahiriya arabe libyenne qui produisent environ les trois quarts des besoins en pétrole de la région.

Le commerce sous-régional entre les Etats d'**Afrique centrale** reste réduit au strict minimum. Le traité établissant l'Union douanière des Etats de l'Afrique centrale (UDEAC) a été signé en 1964. La Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), dont le siège est à Libreville, et l'UDEAC ont toutes deux entamé, de manière distincte, une coopération dans les domaines de l'alimentation et de l'agriculture, de l'industrie, des transports et des communications. Le troisième groupement économique – la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL) – qui rassemble le Rwanda, le Burundi et la République démocratique du Congo, ne déploie aucune activité.

Acquis et contraintes des efforts d'intégration

L'existence de ces groupements régionaux n'empêche pas l'Afrique de rester confrontée à la faiblesse des liens économiques transfrontaliers. Les efforts d'intégration régionale ont en effet donné des résultats pour le moins mitigés. Des améliorations ont certes été apportées aux flux commerciaux à l'intérieur de la région, mais les choses n'ont guère évolué vers un développement intégré des infrastructures, malgré les avantages potentiellement élevés d'une telle démarche.

De multiples problèmes ont continué d'entraver l'avancement de l'intégration régionale en Afrique. Les structures de production de la plupart des pays africains sont les mêmes, de sorte que les produits

exportables ont tendance à entrer en concurrence, plutôt que d'être complémentaires. Des moyens de transport et de communication inadaptés contribuent en partie au morcellement des économies africaines et limitent gravement la circulation des marchandises, des personnes et des capitaux. Du reste, le manque de convertibilité entre les monnaies, l'existence permanente de barrières tarifaires et non tarifaires, la crainte de perdre du terrain face à des Etats membres plus développés au sein d'un groupement régional, ainsi que les divergences entre les dirigeants politiques constituent autant d'obstacles qui subsistent sur la voie d'une intégration plus poussée sur l'ensemble du continent.

Intégration régionale et structures syndicales

Les structures syndicales vont presque toujours de pair avec la création des différentes formes d'intégration régionale en Afrique. Pour l'**Afrique australe**, le Conseil de coordination syndicale d'Afrique australe (SATUCC) a été mis sur pied en mars 1993 lors de son congrès inaugural tenu à Gaborone, Botswana. Avec ses 12 organisations affiliées, le SATUCC milite en faveur du développement de centrales syndicales nationales fortes, indépendantes et autosuffisantes dans la sous-région.

En novembre 1991, le SATUCC a adopté une charte sociale des droits fondamentaux des travailleurs en Afrique australe, qui constitue une déclaration solennelle et énonce les grands principes d'une législation du travail modèle pour l'Afrique australe. Elle décrit, d'une manière plus générale, la place du travailleur au sein de la société. Le Conseil du travail d'Afrique australe (SALC), une structure tripartite, a adopté la charte sociale en mars 1992.

En **Afrique de l'Est**, le Conseil syndical d'Afrique de l'Est (EATUC) est une organisation qui chapeaute les centrales syndicales nationales au sein des Etats membres de la Communauté d'Afrique de

l'Est: Kenya, Ouganda et République-Unie de Tanzanie. L'EATUC a été fondé en 1988 et se compose actuellement de l'Organisation centrale des syndicats (COTU, Kenya), de l'Organisation nationale des syndicats (NOTU, Ouganda), et de la Fédération tanzanienne des syndicats libres (TFFTU). L'objectif général de l'EATUC consiste à intégrer les intérêts et les efforts des travailleurs d'Afrique de l'Est, de manière à élaborer une approche commune d'un développement de la justice sociale et économique, par le biais d'une participation des organisations de travailleurs à tous les échelons de l'intégration régionale. L'organisation vise en outre à promouvoir la coopération entre les travailleurs d'Afrique de l'Est au moyen de la conception commune de programmes d'éducation des travailleurs, d'activités de recherche et d'une intégration des questions d'égalité entre hommes et femmes dans le travail des syndicats.

En qualité d'organisme régional des travailleurs, l'EATUC veille à ce que la Communauté d'Afrique de l'Est implique les travailleurs dans toutes les questions liées à l'intégration régionale, instaure le tripartisme comme méthode de travail et encourage la ratification des normes internationales du travail par les Etats membres, l'harmonisation des lois et des politiques du travail en Afrique de l'Est, et la notion de libre circulation des facteurs de production dans la région. L'EATUC a, par ailleurs, adopté une longue liste d'objectifs tels que l'élimination de la faim par la sécurité alimentaire, la création d'emplois productifs et la résolution des différends en Afrique de l'Est.

Aucune activité digne de ce nom ne se déroule en **Afrique de l'Ouest**, malgré la revitalisation, en 1999, de l'Organisation des syndicats d'Afrique de l'Ouest (OTUWA).

En **Afrique centrale**, il reste un long chemin à parcourir à l'organisme syndical sous-régional, l'Organisation des travailleurs de l'Afrique centrale (OTAC). En **Afrique du Nord**, l'Union des syndicats des travailleurs du Maghreb arabe (USTMA) rassemble les fédérations syndi-

cales de la sous-région. Le 1^{er} mai 1991, l'USTMA a publié une charte des droits sociaux fondamentaux des travailleurs au Maghreb. Celle-ci salue la création de l'UMA et met en exergue la nécessité de voir les différents aspects sociaux ancrés dans les efforts d'intégration. On retiendra par ailleurs la Confédération internationale des syndicats arabes (CISA), qui rassemble les centrales syndicales du monde arabe.

Réactions syndicales aux processus d'intégration

A l'instar de ce qui se passe dans d'autres régions du monde, de nombreux pays d'Afrique s'intéressent davantage à l'intégration économique régionale et ont instauré des programmes visant à défendre cette cause. Les organisations de travailleurs, de leur côté, ne sont pas en reste et soutiennent l'émergence et le renforcement d'une intégration régionale. En fait, il s'est avéré que les syndicats ont demandé aux gouvernements d'accentuer leurs efforts pour garantir une intégration économique régionale plus rapide. Les syndicats représentent des partenaires actifs pour diverses activités liées aux aspects économiques et sociaux de l'intégration.

L'une des préoccupations des organisations syndicales est que les accords régionaux d'intégration résultant de ces processus se sont avant tout concentrés sur une mobilisation du capital et des ressources naturelles et ont eu tendance à négliger le rôle capital de la mobilisation des ressources humaines et les autres aspects sociaux. Les syndicats ont réaffirmé que, pour que l'intégration soit réussie, les parties concernées, dont les travailleurs et leurs organisations constituent un élément important, doivent participer au processus de conception, aux mécanismes décisionnels et à la mise en œuvre de l'ensemble des programmes et des activités de projet. Des aspects sociaux tels que l'éradication de la pauvreté, les droits humains et syndicaux, la création d'emplois décents et le respect des normes internationales du travail doivent figurer en tête des priorités.

Le fait que, dans la plupart des pays, les systèmes modernes de relations de travail aient d'abord privilégié la scène *nationale* constitue un défi pour les structures syndicales régionales confrontées à des législations promulguées par les Etats nationaux et à des réglementations en matière d'emploi qui plongent leurs racines dans des accords entre les organisations syndicales et patronales nationales.

La libéralisation des échanges internationaux, la mondialisation des marchés financiers et l'importance croissante des sociétés multinationales semblent d'ailleurs menacer de tels systèmes nationaux. L'émergence de marchés régionaux du travail (la Communauté d'Afrique de l'Est, par exemple) signifie que des décisions importantes, qui touchent les marchés nationaux du travail, sont désormais prises en dehors du pays concerné. Par ailleurs, une comparaison des coûts de main-d'œuvre entre les différents pays peut nuire à la compétitivité nationale alors qu'elle détermine les décisions d'investissement des entreprises. Cette situation met en péril la tenue d'une négociation collective nationale. De plus, la stabilité des monnaies nationales semble exiger des gouvernements qu'ils adoptent des politiques économiques déflationnistes qui vont souvent à l'encontre des intérêts des travailleurs.

Les pessimistes prétendent que l'internationalisation menace totalement le bon fonctionnement des syndicats. Des analystes plus circonspects suggèrent que, pour le moins, leur marge de manœuvre s'est fortement resserrée par rapport à la situation passée.

En conséquence, les syndicats sont appelés à assumer un rôle plus actif en garantissant le volet social de la mondialisation et de l'intégration régionale. En plus de militer pour leur droit à être consultés, ils doivent instaurer des mécanismes destinés à renforcer les organisations sous-régionales de travailleurs par l'intermédiaire desquelles ils peuvent présenter leur vision des choses. La rédaction de chartes sociales des droits fondamentaux des travailleurs, leur intégration et leur

adoption par les différents groupements régionaux concernés, impliquent que des mesures supplémentaires soient prises pour garantir la sauvegarde et le respect des droits humains et syndicaux.

Pour les syndicats, les efforts actuels pour encourager la coopération économique et l'intégration régionale sont voués à l'échec s'ils continuent de se limiter au domaine étroit du commerce international et de l'union douanière. Bien que les systèmes d'intégration régionale déjà en place traitent de questions plus vastes, comme la mobilisation des ressources, ils mettent en général trop l'accent sur la mobilisation du capital et des ressources naturelles et tendent à négliger le rôle de la mobilisation des ressources humaines.

Conclusions: maîtriser l'intégration

Malgré les contraintes qui pèsent sur une intégration régionale efficace, de nombreux observateurs et chercheurs en Afrique laissent entendre qu'il existe toujours un besoin pour ce type d'intégration et qu'il est peut-être encore plus pressant aujourd'hui. En effet, la fragmentation du marché – qui demeure un problème en Afrique – est en voie d'élimination dans d'autres régions du monde et le capital est de plus en plus mobile. Il est important d'insister sur le fait que l'intégration régionale ne peut aboutir si les personnes les plus touchées au sein de la communauté de pays envisagée ne nourrissent pas un sentiment d'appartenance et d'identité vis-à-vis de celle-ci.

Pour que les syndicats puissent faire profiter les travailleurs et travailleuses de l'intégration économique régionale, ils doivent accroître leur rôle, notamment:

- en participant aux phases de conception des efforts d'intégration régionale et en exigeant de leurs gouvernements le droit de participer à toute discussion et d'être consultés sur les questions d'intérêt régional;
- en plaçant les problèmes sociaux au centre des préoccupations, dans la me-

sure où aucun développement économique ne peut être dénué d'une dimension sociale;

- en formant ou en revitalisant les organisations syndicales sous-régionales qui sont les pendants des groupements économiques sous-régionaux, afin de mobiliser leurs membres et d'exercer des pressions efficaces;
- en promouvant l'élaboration par les structures syndicales sous-régionales de chartes sociales, à l'instar de celles du SATUCC et de l'USTMA, et en faisant campagne pour leur adoption par le groupement économique auquel ils appartiennent;
- en organisant, aux côtés des autres acteurs, des programmes d'éducation civique autour de l'intégration régionale, de manière à encourager une participation active de la société dans ces processus; et

- en attirant, sans relâche, l'attention sur les cas de violation des droits humains et syndicaux.

L'intégration régionale n'est pas une question purement économique: il s'agit d'un processus de construction d'une communauté ou de construction sociale qui ne se limite pas à l'élargissement du commerce régional. Elle nécessite une approche holistique et multidimensionnelle, doit acquérir une certaine crédibilité et donner lieu à une identité d'objectifs. Le rôle des syndicats est donc essentiel à la fois pour doter ces processus d'un volet social et pour leur apporter la légitimité. Ces deux ingrédients font actuellement cruellement défaut.

Le défi de l'économie informelle

La croissance exponentielle de l'économie informelle en Afrique subsaharienne constitue à la fois un défi pour les syndicats et une occasion favorable à leur renouveau. Un projet soutenu par le Bureau international du Travail a montré que l'organisation syndicale des travailleurs de ce secteur est réalisable.

Emile Delvaux

Conseiller technique principal
Projet «syndicats et secteur informel»
Bureau des activités pour les travailleurs
BIT

Conséquence directe de la mondialisation, l'expansion de l'économie informelle nous surprend aujourd'hui par l'ampleur qu'elle a pu prendre en Afrique. L'économie informelle, issue de cette «économie» parallèle et multiforme, s'est développée à côté des secteurs classiques de l'économie en s'y juxtaposant comme le négatif du secteur moderne. Ce secteur informel a toujours existé par tradition dans les pays africains, surtout au niveau rural, il suffit de penser aux travailleurs saisonniers. C'est à partir de la mise en œuvre des programmes d'ajustement structurel (PAS), lors de la crise des années soixante-dix et quatre-vingt, que le phénomène va gagner les villes et subir une augmentation exponentielle. Dès ce moment, la mondialisation et le développement du capital vont reposer sur des politiques de libéralisation et de déréglementation. D'une part, ces politiques chercheront à démanteler les mécanismes gouvernementaux qui servaient à lutter contre les crises (les politiques anticycliques) et, d'autre part, elles transféreront au marché, sous prétexte d'une plus grande efficacité, l'essentiel du pouvoir économique, social, culturel et même politique. Le marché n'étant pas égalitaire, cette politique va favoriser principalement la différenciation des termes de l'échange entre les pays développés et ceux en voie de développement.

Des régions entières sont aujourd'hui exclues du jeu économique (Afrique subsaharienne, Asie du Sud, Proche-Orient, Afrique du Nord...). Les flux de capitaux se concentrent sur la triade: les États-Unis, l'Union européenne et le Japon. Les conséquences de la mondialisation sur l'économie et surtout sur l'emploi sont catastrophiques pour la majorité des pays du Sud. La recherche effrénée de la compétitivité entraîne des licenciements et des baisses de plus en plus fortes des salaires, et le tissu économique qui compose le secteur formel de l'économie, qu'il soit privé ou public, se détériore dangereusement. Les crises financières et économiques se succèdent à un rythme accéléré depuis les années soixante-dix, aggravant davantage la situation de l'emploi et précipitant un grand nombre de travailleurs dans l'économie informelle. Les crises politiques internationales que nous connaissons aujourd'hui accentuent cette tendance et provoquent un ralentissement de l'économie mondiale et un repli des grandes puissances sur elles-mêmes.

Explosion du secteur informel en Afrique subsaharienne

En Afrique subsaharienne, l'économie informelle a pris une ampleur considérable.

Elle a littéralement explosé pendant la dernière décennie. Les réformes économiques engagées par les gouvernements de cette région pour faire face à une double crise d'endettement extérieur et de déficits budgétaires comprenaient alors des mesures de rationalisation des dépenses publiques, de restriction des subventions de l'Etat aux entreprises publiques et de privatisation. Cela a provoqué une baisse dramatique des emplois salariés, tant dans le secteur public que dans le secteur privé. Par exemple, au Burkina Faso, les effectifs de la fonction publique sont passés de 54 pour cent des emplois du secteur moderne en 1975, à 33 pour cent en 1985, et à 24 pour cent en 1993, et la situation continue de se dégrader.

En dehors de ces causes directes de la crise de l'emploi dans le secteur formel, existent également des causes plus lointaines liées à la stagnation du secteur privé et à la faiblesse des capacités entrepreneuriales dans les pays (erreurs de gestion des grandes unités de production, absence de soutien aux petites et moyennes entreprises, trop grande dépendance économique par rapport aux pays développés, retards technologiques, faibles niveaux de vie et de consommation, étroitesse du marché domestique, etc.). Sans oublier l'insuffisance de la qualification technique et professionnelle de la main-d'œuvre qui a résulté de la dégradation de l'offre d'enseignement. Tout cela a empêché le développement rapide d'un secteur privé compétitif capable de suppléer le secteur public dans son rôle de créateur d'emplois modernes.

En même temps que l'on constatait une diminution des capacités d'emploi dans les secteurs privés et publics, on assistait, surtout dans les villes, à l'arrivée sur le marché du travail d'un nombre accru de jeunes, conséquence de l'exode rural et de la croissance démographique. L'émergence d'une économie informelle a aussi pour origine des causes structurelles telles que la défaillance de la logistique commerciale «officielle», en particulier dans la distribution ou la faible capacité d'importation des produits les plus récents pour

lesquels existe une forte demande. A cela, il faut ajouter la corruption et l'action de certains «décideurs» qui n'ont pas hésité à saboter des projets industriels locaux pour privilégier, dans des contextes persistants de guerres civiles et de déstabilisation gouvernementale, des importations informelles bien plus rémunératrices.

L'économie informelle a donc connu une explosion dans la plupart des pays d'Afrique subsaharienne. Elle occupe aujourd'hui près de 80 pour cent des actifs urbains au Burkina Faso. Au Niger, elle représente entre 70 et 80 pour cent du produit intérieur brut marchand et fournissait, en 1988, près de 60 pour cent de l'emploi non agricole. Dans ce pays, la contribution de l'économie informelle au PIB a été multipliée par trois entre 1960 et 1997, alors que celle du secteur moderne a été divisée par près de deux au cours de la même période.

Si la prédominance de l'économie informelle dans les économies et l'emploi est une caractéristique commune au Burkina Faso, au Mali, au Niger et au Sénégal, ce secteur présente cependant des distinctions selon les pays. Au Mali, les femmes y sont majoritaires (59 pour cent). En revanche, au Niger, les femmes ne représentent que 27,6 pour cent de la main-d'œuvre de l'économie informelle. En 1991, au Sénégal, l'économie informelle couvrait 58,7 pour cent de la population active urbaine contre 17,8 pour cent pour le secteur moderne, et trois entreprises de l'économie informelle sur cinq n'y ont qu'un seul employé.

Vers une catastrophe sociale?

Malgré la pénurie de données statistiques fiables, on estime que l'économie informelle absorbe environ 60 pour cent de la main-d'œuvre urbaine en Afrique subsaharienne. Selon une étude du BIT, 93 pour cent des emplois urbains qui seront créés au cours de la présente décennie relèveront du secteur non structuré. Tel qu'il se poursuit actuellement, le processus de mondialisation ne devrait pas permettre d'inverser cette tendance.

Pourtant, les mérites tant vantés de l'économie informelle, notamment son rôle prétendument «stabilisateur», sont de plus en plus remis en cause. D'aucuns s'interrogent même sur sa viabilité à long terme.

D'après les estimations de la Banque mondiale, l'emploi dans les micro-entreprises en Afrique subsaharienne devrait augmenter en moyenne de 6 à 7,50 pour cent par an au cours des vingt prochaines années. Pendant la même période, la contribution de l'économie informelle au produit national brut des pays concernés devrait atteindre 35 pour cent, alors que la hausse annuelle de la productivité du travail de ce secteur stagnerait à 1,5 pour cent.

Une telle perspective soulève une série de problèmes urgents sur les plans économique, social et politique, dans la mesure où l'augmentation prévisible du chômage et de la pauvreté constituent une menace sérieuse pour la démocratie et la stabilité économique future des pays concernés. En réalité, on se dirige tout droit vers une catastrophe économique et sociale. La dégradation de l'emploi risque, en effet, d'affaiblir la productivité et d'amplifier tragiquement les écarts qui existent en matière de rémunération entre les secteurs formel et informel. Par ailleurs, la précarité de l'emploi, les conditions de travail défavorables, l'absence et la méconnaissance des mesures de protection sociale et de soins de santé, et le manque d'organisation collective de la main-d'œuvre sont autant de facteurs qui entravent la croissance et la compétitivité de l'économie informelle et qui pourraient favoriser la persistance d'abus et de politiques discriminatoires à l'encontre des travailleurs de ce secteur.

Enfin, les pressions politiques, religieuses ou idéologiques sur des populations économiquement et socialement fragilisées peuvent entraîner des situations de crise humanitaire et de guerres civiles.

Depuis 1972, le Bureau international du Travail (BIT) a eu à intervenir dans les pays de la région pour apporter assistance et conseils en matière de politiques et d'actions visant à accroître les performances et l'organisation de l'économie informelle.

Plusieurs projets ont été menés, par exemple, en faveur des artisans dans plusieurs pays d'Afrique francophone et anglophone.

Mais, à défaut d'un environnement macroéconomique favorable, toutes ces actions demeurent limitées. A l'occasion de la 78^e session de la Conférence internationale du Travail, en 1991, le BIT avait déjà insisté sur la nécessité d'intégrer l'économie informelle dans les économies nationales. La mise en œuvre d'une telle stratégie passe nécessairement par l'adoption ou le renforcement de politiques économiques, fiscales et sociales, favorables à l'évolution du secteur informel. L'un des meilleurs moyens pour atteindre cet objectif est de doter les travailleurs de l'économie informelle d'un cadre organisationnel et institutionnel leur permettant de devenir des interlocuteurs crédibles auprès des décideurs.

De par leur vocation, les syndicats apparaissent comme des partenaires idéaux pour aider à la définition et à la construction d'un tel cadre. Cela augmenterait judicieusement la force d'impact institutionnel, économique et social à la fois des organisations syndicales et des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle.

C'est dans ce contexte, et avec ces objectifs principaux, que le projet «syndicats et secteur informel» a été formulé par le Bureau des activités pour les travailleurs du BIT (ACTRAV) et la coopération danoise (Danida). Mis en œuvre de juin 1998 à août 2001, ce projet s'adressait à quatre pays francophones d'Afrique de l'Ouest: le Burkina Faso, le Mali, le Niger et le Sénégal.

A ce jour, force est cependant de constater que, dans ces quatre pays, les organisations syndicales ne disposent pas encore des capacités institutionnelles leur permettant d'assurer la défense des intérêts des travailleurs de l'économie informelle. Cela s'explique, en partie, par des raisons historiques, les syndicats de ces pays ayant traditionnellement fait des travailleurs et des fonctionnaires du secteur moderne la cible privilégiée et exclusive de toute leur action.

Toutefois, certaines centrales syndicales travaillaient déjà avec certains métiers de l'économie informelle depuis quelques années et pouvaient approcher ces travailleurs. Elles défendaient cependant rarement les intérêts spécifiques de ce type de travailleurs qu'elles incluaient dans les revendications et conventions générales du secteur moderne. Mais ces expériences ont pu démontrer que l'organisation syndicale des travailleurs de l'économie informelle est un objectif réalisable, qui s'accompagne de bénéfices mutuels pour les travailleurs et pour les syndicats. Cela permet aux uns d'améliorer leurs conditions de vie et de travail et leur protection sociale, et aux autres de renforcer leur pouvoir de négociation en tant que force véritablement représentative des intérêts de tous les travailleurs et travailleuses au niveau national. Une telle approche implique la transformation organisationnelle et structurelle des syndicats ainsi qu'une volonté politique de s'ouvrir aux différents métiers de l'économie informelle. En fait, il s'agit de revenir aux premières formes d'organisations ouvrières et de trouver la possibilité de faire cohabiter, dans les mêmes organisations, les travailleurs de l'économie informelle et ceux du secteur moderne, en sortant du corporatisme et en abandonnant certaines attitudes protectionnistes qui, sinon, menacent de scléroser les organisations syndicales face à l'explosion de l'économie informelle. L'ouverture à un «syndicalisme féminin» est également une condition sine qua non de l'évolution structurelle syndicale, les femmes étant majoritaires dans l'économie informelle.

Etant donné la diversité syndicale dans les pays concernés, le projet «syndicats et secteur informel» visait à soutenir l'effort de 14 organisations syndicales nationales: quatre au Burkina Faso, deux au Mali, deux au Niger et six au Sénégal.

Deux défis s'imposaient au projet. D'abord, celui visant à promouvoir la solidarité et l'organisation des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle afin qu'ils puissent constituer des institutions efficaces pour la défense collective de leurs

intérêts et se faire reconnaître comme interlocuteurs valables par les décideurs. Ensuite, celui visant à encourager les organisations syndicales à renforcer leurs moyens opérationnels et à former leurs cadres techniques au diagnostic des problèmes et des besoins des acteurs de l'économie informelle. Pour atteindre ces deux objectifs, l'approche participative a été privilégiée.

Afin de limiter l'action du projet à ses propres moyens humains et financiers, cinq professions ou métiers dans quatre régions ont été retenus par pays pour le projet pilote (il existe dans l'économie informelle de ces pays près de 250 métiers différents). Plus de deux mille animateurs, dont une majorité d'animatrices, ont été formés par des syndicalistes au cours du projet.

Ces animateurs syndicaux se sont transformés en véritables agents de développement sur le terrain. Ils ont ainsi contribué à la constitution d'associations professionnelles, à la création de mutuelles et de coopératives, et à la mise sur pied de caisses de microcrédits. En tout, 43 structures professionnelles nouvelles ont été créées au Burkina Faso, 14 fédérations syndicales et des caisses de crédit au Mali, 18 nouvelles structures syndicales de métiers fédérées au Niger, 4 coopératives et 4 mutuelles de santé au Sénégal.

Le recrutement et l'organisation des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle ont été soutenus par une campagne de sensibilisation à la protection de la santé au travail et à la prévention des accidents. Une campagne parallèle d'information sur les maladies sexuellement transmissibles et le VIH/SIDA a également été menée. Pendant ce temps, la majorité des organisations syndicales se restructureraient pour accueillir les travailleurs et travailleuses de l'économie informelle selon leur profession et leur région. Un effort particulier a été fait pour donner aux femmes une place représentative dans ces nouvelles structures.

Conclusions

Le projet pilote initié par ACTRAV et Danida ne pouvait pas englober toute la réalité et l'immensité de l'économie informelle dans les quatre pays concernés, mais il a permis d'enregistrer de nombreux progrès parmi lesquels:

- la prise de conscience par les organisations syndicales des pays couverts par le projet de la nécessité d'organiser et de syndiquer les travailleurs de l'économie informelle;
- l'engagement des organisations syndicales à prendre désormais en compte les préoccupations de ces travailleurs, en créant, au sein de leurs structures, des secrétariats et/ou des départements chargés des questions de l'économie informelle;
- l'amélioration des relations entre organisations syndicales d'un même pays;
- le renforcement des capacités et des compétences des organisations syndicales grâce à la formation des animateurs;
- l'éveil de conscience et l'enthousiasme des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle sur leurs droits et libertés, sur leur capacité à exploiter les potentialités qu'offre l'économie informelle;
- la création de syndicats et d'associations des travailleurs de l'économie informelle et la mise en place de mutuelles de santé, d'institutions de prévoyance sociale, d'épargne et de crédit, et le lancement de coopératives diverses gérées et animées par les travailleurs de l'économie informelle;
- l'élargissement des structures du mouvement syndical dans les pays couverts par le projet et l'entrée des femmes dans les structures syndicales de l'économie informelle; et
- le changement d'attitude et de mentalité des autorités publiques qui s'engagent désormais dans plusieurs pays à examiner avec bienveillance les préoccupations des travailleurs de l'économie informelle, portées à leur connaissance tant par les organisations syndicales que par les nouvelles structures syndicales de l'économie informelle.

Ces acquis enregistrés, au cours de la phase pilote, s'inscrivent largement dans les objectifs que s'était fixés le projet, à savoir, assister et aider les travailleurs de l'économie informelle à s'organiser en structures représentatives capables de défendre leurs intérêts matériels et moraux en assurant de meilleures conditions de vie et de travail dans leur secteur d'activités.

Force est cependant de reconnaître que les syndicats et les structures nouvellement créées dans l'économie informelle n'ont, pour l'instant, ni l'envergure ni les moyens suffisants de prendre en charge de façon conséquente les intérêts matériels et moraux de leurs membres. Des mesures de renforcement, d'extension et de financement doivent encore être prises pour pérenniser et développer ces organisations très fragiles de l'économie informelle.

Toutefois, ces quelques insuffisances ne doivent pas faire perdre de vue l'existence réelle de ces syndicats et associations de l'économie informelle, qui est un acquis capital et constitue tout un cadre de solidarité et d'entraide au service des travailleurs de l'économie informelle. Cela constitue aussi une certitude de renouveau pour le mouvement syndical dans les quatre pays concernés. L'érosion des effectifs des syndicats et leur difficulté à représenter l'ensemble des forces productives nationales peuvent être inversées grâce à l'apport décisif des travailleurs et travailleuses de l'économie informelle.

Cela va bouleverser le paysage syndical de ces pays, redynamiser les valeurs démocratiques et relancer la concertation sociale grâce au renouveau potentiel du syndicalisme. Les preuves en ont déjà été données par les mutations internes qui interviennent dans les organisations syndicales, la transformation d'associations professionnelles de l'économie informelle en syndicats, et la volonté retrouvée des

gouvernements de se pencher sur la réalité de l'économie informelle.

Le 1^{er} mai 2001 à Ouagadougou (Burkina Faso), toutes les associations de l'économie informelle ont défilé avec les syndicats et envoyé un message revendicatif commun au gouvernement, preuve de la prise de conscience réciproque par les travailleurs du secteur moderne et ceux de l'économie informelle de leur intérêt commun face à la mondialisation de l'économie.

Une nouvelle conception de l'ajustement

L'Afrique fait son entrée dans le XXI^e siècle en comptant dans ses rangs certains des pays parmi les plus pauvres de la planète. Le revenu moyen par habitant est inférieur à ce qu'il était à la fin des années soixante, de sorte que l'on constate une pauvreté aussi profonde que généralisée. En Afrique subsaharienne, 52 pour cent de la population survit avec moins d'un dollar américain par jour. Les réformes structurelles, appliquées depuis vingt ans, n'ont guère amélioré les choses. Il convient de renverser cette situation si l'on veut que l'Afrique prenne le chemin de la croissance et du développement.

Lawrence Egulu

Economiste principal

Organisation régionale africaine

Confédération internationale des syndicats libres

Au cours de la première décennie qui a suivi leur indépendance politique, beaucoup de pays africains ont affiché des indicateurs économiques relativement impressionnants. Toutefois, le « choc pétrolier » de 1973, qui a vu le prix de l'or noir quadrupler, a mis fin à l'euphorie. Entraînant un déficit courant anormalement élevé et un recul du taux de croissance du produit intérieur brut (PIB), la crise pétrolière a imposé à l'Afrique la nécessité d'un ajustement structurel et des mesures de stabilisation économique. Aux yeux de nombreux analystes, cette crise était de nature structurelle, même si de multiples causes (tant internes qu'externes) ont contribué à cette situation. Les facteurs externes, y compris les sécheresses à répétition, la dégradation des conditions commerciales et le poids grandissant de la dette ont eu d'importantes répercussions. Des facteurs internes découlant de politiques inadaptées, de faiblesses institutionnelles, d'erreurs administratives et d'une instabilité politique ont également joué un rôle considérable.

Que sont les programmes d'ajustement structurel (PAS)?

Les programmes d'ajustement structurel (PAS) se composent de politiques de réformes qui associent des mesures de stabilisation à court terme et des mesures d'ajustement à plus long terme. L'endroit et le mode de mise en œuvre de ces politiques dépendent de la façon dont sont perçus les problèmes d'ajustement structurel d'un pays en particulier. La mise en œuvre peut être séquentielle ou simultanée. Dans la plupart des économies, cet ajustement était nécessaire. Les dépenses excessives, l'administration démesurée, une fonction publique pléthorique étaient la règle plutôt que l'exception et la papérasserie administrative s'accumulait de façon inutile. En général, les premières étapes ont consisté à « stabiliser » l'économie par le biais de politiques fiscales, monétaires et salariales. A la suite de difficultés persistantes, la plupart des pays africains ont été contraints de chercher le soutien des institutions de Bretton Woods, qui ont concocté les programmes d'ajustement structurel. Les PAS impliquent de supprimer toutes les « distorsions » qui s'opposent au marché et donc de laisser le

champ libre au jeu de l'offre et de la demande. Le diagnostic des problèmes structurels d'un pays laissait généralement paraître les faiblesses des paramètres macroéconomiques, et plus particulièrement des déficits de la balance des paiements, une inflation élevée et des taux de croissance faibles ou négatifs. Les mesures de stabilisation étaient, dans ce contexte, présentées comme une panacée. L'aspect social a presque toujours été ignoré, puisque l'on estimait qu'à partir du moment où la stabilité était assurée, les autres facteurs s'adapteraient automatiquement.

Les PAS impliquaient: la restriction de la croissance du déficit budgétaire du gouvernement à des niveaux susceptibles d'être maintenus par des financements étrangers et nationaux non inflationnistes; une rationalisation des budgets par une compression de l'emploi dans le secteur public; une libéralisation des marchés du travail, financiers et des capitaux; et le maintien d'une politique de taux de change adaptée. Normalement, ces objectifs imposaient une réforme des prix, une suppression des subventions, une libéralisation des changes et du commerce intérieur et extérieur, l'adoption d'un «partage des coûts» pour les services offerts par le gouvernement, la privatisation, la restructuration des institutions gouvernementales, ainsi que des réformes juridiques visant à promouvoir un «environnement économique favorable».

Les effets des politiques d'ajustement

Dans bien des pays, l'expérience des PAS dans les années quatre-vingt s'est révélée mitigée. La mise en œuvre des PAS dans certains pays d'Afrique a mis en lumière divers problèmes importants qui n'avaient pas été correctement abordés au début des programmes. Même si, dans certains pays, ces programmes ont permis une croissance économique positive, des questions importantes relatives aux aspects sociaux de l'ajustement ont suscité des inquiétudes quant aux «véritables» bénéfices des PAS pour le bien-être de la majorité des po-

pulations. Par exemple, en Zambie, en 1987, et en Algérie, en 1988, l'application des politiques d'ajustement et de libéralisation a donné lieu à des troubles politiques.

Certes, un récent rapport intitulé *Can Africa Claim the 21st Century?* (L'Afrique peut-elle prétendre au XXI^e siècle?) laisse entendre que, là où certains pays, comme le Mozambique et le Ghana, ont procédé à des réformes économiques clés – libéralisation des marchés et du commerce, amélioration de la gestion économique et promotion des activités du secteur privé – on a constaté un développement de la croissance et des revenus personnels et un recul de la pauvreté. L'Ouganda, la République-Unie de Tanzanie, Maurice, la Côte d'Ivoire et le Mali sont, eux aussi, cités pour certains aspects positifs de leurs politiques.

Il reste que les PAS ont conduit bien des pays dans le piège de la dette. Une dette qui continue à tirer à elle la majeure partie des budgets des pays les moins développés et provoque une hémorragie de flux financiers des pays les plus pauvres vers les pays les plus riches. Exsangues, les pays les plus pauvres n'ont eu d'autre choix que d'adhérer aux conditionnalités accompagnant l'aide des institutions de Bretton Woods. Ce qui n'a pas arrangé les choses. Les dettes énormes ont provoqué une crise fiscale qui a eu des répercussions négatives sur la croissance économique du continent et a, par là, menacé le caractère durable des réformes. Elles ont aussi freiné les investisseurs potentiels, encouragé la fuite des capitaux, et touché l'emploi de plein fouet.

Par ailleurs, l'approche paternaliste adoptée par les institutions financières internationales (IFI), qui ont choisi de traiter avec les banques centrales, les chefs d'Etat et les hauts fonctionnaires des ministères responsables des finances, a marginalisé toute une série de partenaires dont l'hostilité envers les PAS s'est accrue au fil des ans. Le but premier des conditionnalités n'étant pas de s'attaquer à la pauvreté – en tout cas au moment de leur conception –, il n'est pas étonnant de constater que de

nombreux gouvernements africains ont été incapables de les satisfaire et encore moins d'atteindre les objectifs macroéconomiques fixés par les deux institutions, la Banque mondiale et le Fonds monétaire international (FMI). Ainsi, trois programmes sur quatre de facilité d'ajustement structurel renforcée (FASR) ont échoué au cours des dernières années. Ces programmes, aux conditions trop strictes, négligeaient dans une large mesure des paramètres importants permettant de mesurer leur efficacité, notamment le nombre d'emplois créés, la qualité de la gestion des affaires publiques, leurs effets sur la lutte contre la corruption ou sur le respect des droits humains fondamentaux.

Sur ce dernier point, il convient de rappeler que les pays en développement ont subi des pressions de plus en plus fortes pour offrir des mesures d'encouragement destinées à attirer les investisseurs. Cela a abouti, dans bien des cas, à un relâchement des normes de travail et à un nivellement par le bas des conditions de travail. Les zones franches d'exportation en Afrique constituent, à cet égard, une illustration désolante de cette évolution. En fin de compte, cette approche n'a profité qu'aux investisseurs étrangers, compromettant encore plus la souveraineté nationale des pays africains. L'accès insuffisant aux marchés internationaux et la dépendance accrue par rapport aux fluctuations des cours des matières premières – leurs uniques sources d'exportation – ont fragilisé les économies africaines plus qu'elles ne les ont renforcées. Les politiques d'ouverture des marchés n'ont ainsi eu que des répercussions négatives dans la plupart des pays du continent.

Une approche syndicale de l'ajustement

Dégradation des niveaux de vie, pertes d'emplois et récession économique ont provoqué une érosion sans précédent des effectifs syndicaux et ont rendu la tâche des organisations syndicales particulièrement difficile. La dévaluation massive des

monnaies nationales, la réduction des dépenses publiques et l'augmentation des remboursements de la dette extérieure n'ont fait qu'aggraver les choses. Certains gouvernements, estimant que les ajustements sociaux devaient passer par un marché du travail flexible, n'ont pas hésité à revoir à la baisse les législations du travail. Dans plusieurs pays, il a même été reconnu que la Banque mondiale avait prêté son concours à la révision des codes du travail, sans consultations préalables avec l'Organisation internationale du Travail ni avec les ministères compétents pour les questions d'emploi, de dialogue social ou de développement humain.

Selon la Confédération internationale des syndicats libres (CISL), l'impact des réformes économiques va au-delà des facteurs macroéconomiques. Dans une publication récente, la CISL résume ainsi le climat actuel: «Non seulement les institutions de Bretton Woods sont-elles responsables de leur incapacité à remplir leur mission de réduction de la pauvreté, de promotion de développement humain ou de garantie de la stabilité financière internationale, mais encore elles ne peuvent prétendre en aucun cas à quelque réussite que ce soit en matière de réalisation d'un système de justice économique auquel l'ensemble de la communauté mondiale pourrait prendre part». En fait, pour être efficaces, les réformes économiques devraient ancrer la démocratie et l'équité au cœur de l'ajustement et du développement. Il est, dès lors, important que les syndicats participent au processus d'élaboration et de mise en œuvre des PAS, de manière à intégrer les aspects de développement social de l'ajustement et à faire en sorte que les acquis économiques à court terme ne soient pas considérés comme plus importants qu'un développement social et économique durable à long terme.

La CISL a pour politique de veiller à ce que les institutions financières internationales et les gouvernements africains écoutent les avis des syndicats. C'est dans ce contexte qu'elle a tenu des réunions avec la Banque mondiale et le FMI, tant sur la scène internationale que nationale. Plu-

sieurs secrétariats professionnels internationaux (SPI) et syndicats africains affiliés à la CISL ont participé à ces réunions. Le *Rapport sur le développement dans le monde* de 1995 de la Banque mondiale rappelait que «les syndicats libres constituent la pierre angulaire de tout système efficace de relations de travail (...) ils peuvent aider à accroître la productivité sur les lieux de travail et à y réduire la discrimination (...) ils contribuent au développement politique de leur pays...» Le Fonds monétaire international (FMI) s'est lui aussi inquiété de l'aspect social des PAS et a témoigné de sa volonté de rencontrer les syndicats et de discuter avec eux de ses politiques.

La CISL estime que le dialogue constitue la meilleure option pour apporter des changements aux politiques des institutions de Bretton Woods. Pour aider les syndicats à y contribuer, plusieurs conférences et réunions régionales et nationales sur le thème des réformes économiques ont été organisées. Ces forums ont eu de profondes conséquences sur le plan national et international dans la mesure où ils ont permis d'exposer aux gouvernements, au FMI et à la Banque mondiale la nécessité d'ajouter un volet social à leurs programmes.

Un développement tourné vers les gens: le fondement de tout ajustement

Les objectifs et les moyens d'action du développement national social et économique doivent reposer sur un large consensus au sein de la société et le dialogue social constitue dès lors un élément essentiel de toute politique. Des appels ont été lancés en faveur d'une institutionnalisation des structures de participation nationales où sont débattues les grandes questions de politiques économiques et sociales et où sont prises des décisions. De telles structures pourraient, par ailleurs, s'avérer utiles, entre autres, pour contrôler l'attribution des marchés publics et combattre la corruption et le népotisme. L'expérience du Conseil national du développement économique et de la main-d'œuvre (NEDLAC) d'Afrique du Sud

pourrait, à cet égard, servir d'exemple. (Voir aussi l'article de Omano Edigheji et Karl Gostner dans *Education ouvrière* 2000/3, n° 120.)

Le développement social doit se poursuivre en parallèle avec la croissance économique. Des politiques macroéconomiques solides sont essentielles pour maintenir des taux de croissance élevés par habitant, car elles permettraient d'augmenter aussi les taux nationaux d'épargne et d'investissement, d'abaisser les taux d'inflation et, donc, de promouvoir la stabilité financière. Si la croissance économique constitue une condition préalable importante à tout développement, elle ne peut se réaliser – comme cela a trop souvent été le cas – au moyen de programmes d'austérité aussi brutaux qu'inefficaces sur le long terme. Les pays qui obtiendront les meilleurs résultats seront ceux dont les institutions sont capables d'équilibrer et de rééquilibrer en permanence les pressions du marché en faveur de la flexibilité et du dynamisme et les pressions sociales en faveur de la sécurité et de la dignité. La Déclaration de Copenhague sur le développement social et le Programme d'action du Sommet mondial pour le développement social, offrent, à cet égard, une formule qui a le mérite de se fonder sur un nouveau consensus. La mise en œuvre de ces instruments permettrait d'éradiquer la pauvreté, de promouvoir un plein emploi productif et d'encourager l'intégration sociale pour aboutir à des sociétés stables, sûres et justes.

Les efforts visant à bâtir une capacité de production dans les pays africains doivent être soutenus par des politiques fermes en matière d'emploi et de marché du travail, incluant des investissements dans les secteurs à forte densité de main-d'œuvre, comme l'agriculture et le développement d'infrastructures, ainsi que des mesures de soutien au développement des entreprises. Le développement des infrastructures est essentiel pour moderniser les biens de production, étendre les marchés et attirer les investissements étrangers directs (IED). Une économie structurellement diversifiée constitue un élément

important, car elle génère des revenus plus élevés et sera mieux à même de supporter les chocs extérieurs, comme les sécheresses, les inondations ou les changements au niveau des conditions commerciales. En d'autres termes, cela permet de rompre avec le cycle de la pauvreté.

La communauté internationale doit, pour sa part, avoir la volonté politique d'annuler ou de réduire de façon substantielle la dette extérieure des pays en développement. L'initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) devrait être complètement revue dans le but de garantir rapidement un allègement de la dette et d'accroître le nombre de pays susceptibles d'en bénéficier. Ainsi, les conditions de principes macroéconomiques qu'exigent les institutions de Bretton Woods dans le cadre de l'initiative sur les PPTE doivent être assouplies si l'on veut atteindre l'objectif de réduction de la pauvreté. Une mobilisation efficace des ressources nationales est, elle aussi, nécessaire à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté. L'objectif qui consiste à combler le fossé de l'épargne nécessite tout un éventail d'actions, y compris des mesures pour endiguer la fuite des capitaux et pour rapatrier l'épargne africaine détenue à l'étranger, ce qui implique des réformes pour accroître le rendement et réduire les risques des investissements nationaux.

La croissance doit être assortie d'une redistribution équitable des richesses produites. Le développement ne requiert pas uniquement une activité économique, mais également une diminution des inégalités et une répartition plus efficace des avantages de la croissance économique au sein des nations et entre celles-ci. Il faudra donc consacrer davantage de ressources aux dépenses sociales comme l'éducation, la santé, l'approvisionnement en eau et le logement. Le développement de l'infrastructure à long terme, à l'instar des routes et des installations téléphoniques, représente un autre objectif positif. Les dépenses militaires doivent être réduites au minimum, tandis que dans un même temps, la communauté internationale doit participer

à la résolution pacifique des nombreux conflits nationaux et internationaux.

Le VIH/SIDA est désormais considéré comme «le défi le plus formidable de notre époque en matière de développement». La maladie s'est propagée à toutes les régions du monde, mais c'est en Afrique subsaharienne qu'elle fait le plus de dégâts. L'Afrique abrite 70 pour cent des adultes et 80 pour cent des enfants vivant avec le VIH et trois quarts des personnes qui sont mortes du SIDA de par le monde depuis le début de l'épidémie sont des Africains. En l'an 2000, on estime que 3,8 millions de personnes ont contracté le VIH en Afrique subsaharienne et que 2,4 millions de malades en sont morts. Ce qui caractérise le VIH/SIDA, c'est son impact sur le développement. Il menace en effet cinq des fondements du développement, à savoir la croissance économique, la bonne gestion des affaires publiques, le développement du capital humain, le climat d'investissement et la productivité de la main-d'œuvre. Il importe de mener des actions délibérées pour organiser des campagnes de sensibilisation visant à éradiquer la maladie; lutter contre la culture de négation du VIH/SIDA; militer en faveur de médicaments vitaux bon marché; et établir des contacts avec des institutions des Nations Unies comme l'OIT, l'OMC, l'OMPI et l'ONUSIDA, afin de les exhorter à affecter davantage de ressources aux programmes liés à la lutte contre le VIH/SIDA (lire l'article de Jacky Delorme, p. 32).

Les pays africains doivent s'appuyer autant que possible sur l'intégration économique régionale pour échapper à l'isolement économique, étendre leurs marchés et soutenir le développement des exportations. L'intégration régionale constitue une manière d'aider ces pays à diversifier leurs économies et à inverser la tendance à la désindustrialisation et à la marginalisation. L'intégration régionale implique en outre des liens réciproques et contribue de ce fait à accroître la valeur ajoutée de la région. Plus important encore, l'intégration régionale encourage la diversification et les exportations sur les marchés régionaux, ce qui permet d'ac-

quérir une expérience avant d'entrer sur les marchés mondiaux. Un marché intégré fournirait également aux pays africains un cadre de coopération pour le développement d'une infrastructure commune, par exemple dans les services financiers, les transports et les communications, ainsi que pour des mécanismes d'exploitation commune des ressources naturelles. La taille restreinte du marché de la plupart des pays africains signifie que ceux-ci pourraient avoir de bien meilleures perspectives de croissance grâce à un commerce régional accru. L'accès aux marchés du Nord doit être garanti, mais il est tout aussi important de disposer de mécanismes internationaux efficaces pour stabiliser les prix et indemniser les pays africains en cas de chute brutale de la valeur des exportations.

Le maintien de la paix et de la sécurité au sein des nations et entre celles-ci, la démocratie, l'Etat de droit, la promotion et la protection de tous les droits humains et des libertés fondamentales, y compris les droits au développement, une gestion efficace, transparente et responsable des affaires publiques, l'égalité entre hommes et femmes, le respect total des principes et droits fondamentaux au travail et des droits des travailleurs migrants sont quelques-uns des éléments essentiels à la réalisation d'un développement social axé sur les personnes. L'Afrique doit prendre des mesures drastiques pour éliminer le capitalisme de copinage, la corruption, les monopoles et les investissements non durables.

Conclusions

Le «consensus de Washington» doit être revisité si l'on veut que l'Afrique s'engage sur la voie de la croissance et du développement. Les programmes d'ajustement

structurel doivent intégrer les principes de transparence, de participation, de niveau adapté pour les dépenses sociales, de bonne gestion des affaires publiques et de gestion financière responsable. Ainsi, il est nécessaire, en premier lieu, d'assurer la participation active de la société civile, en ce compris les syndicats, dans l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation de politiques davantage tournées vers le social et le long terme. De telles politiques devront reprendre des programmes de lutte contre la pauvreté et régler des questions telles que l'enseignement primaire et les soins de santé, l'égalité entre hommes et femmes, la protection sociale, le plein emploi, des relations de travail solides et le respect des normes fondamentales du travail.

Idéalement, les Africains doivent imaginer leurs propres solutions à leurs problèmes. Ces dernières années, un consensus s'est dégagé autour des éléments nécessaires pour accentuer la croissance et l'assortir de politiques qui cherchent de façon spécifique à réduire la pauvreté. De nos jours, en Afrique, l'accélération des performances économiques impose une meilleure utilisation des ressources existantes et un développement des investissements. Ainsi, les réformes macroéconomiques doivent se poursuivre, et plus particulièrement les efforts visant à restructurer les finances publiques et à ouvrir les économies au commerce et aux investissements privés. Néanmoins, la croissance ne pourra pas se maintenir si elle n'est pas sous-tendue par des investissements dans l'infrastructure humaine et sociale, notamment dans les régions rurales, en prenant en considération les besoins des femmes d'Afrique. Il convient d'accroître la capacité des gouvernements africains à gérer efficacement leur économie.

Mondialisation, démocratisation et conditionnalités à géométrie variable

Force est de reconnaître que la manière dont s'applique, en Afrique, la conditionnalité de l'aide internationale semble obéir davantage aux intérêts économiques et stratégiques des bailleurs de fonds qu'aux critères de démocratisation, de droits de l'homme ou de bonne gouvernance.

François Misser
Journaliste

«**T**out le monde doit être convaincu que sans démocratie véritable, respect des droits de l'homme, paix et bonne gouvernance, il n'y a pas de développement possible.» Tel est le credo énoncé par les six chefs d'Etat promoteurs de la «Nouvelle initiative africaine», qui affichent également leur volonté de faire en sorte que le continent participe «activement» à l'économie et à la vie politique mondiales. Mais l'observation des faits amène à émettre des réserves sur la corrélation entre la démocratisation, le développement économique et la mondialisation...

Incontestablement, les pays africains qualifiés de meilleurs risques pour les investisseurs sont des pays dotés d'institutions démocratiques: le Botswana, Maurice et l'Afrique du Sud figurent en tête du peloton continental (voir encadré). Ce sont des pays qui se caractérisent par une ouverture accrue sur le reste de l'économie mondiale, avec notamment la signature, en 1996, d'un accord de partenariat et de libre-échange entre Pretoria et l'Union européenne (UE). De plus, au cours des deux dernières années, dans plusieurs pays d'Afrique subsaharienne, la qualité de la démocratisation s'est améliorée, en ce sens qu'à la liberté d'expression et d'opinion, est venue s'ajouter l'alternance politique. Pour le Sénégal et le Ghana, ce fut une première plutôt heureuse. Ainsi, la consolidation de la démocratie sénégalaise, combinée à une plus grande ouverture du

marché et aux progrès du programme de privatisation, a contribué à l'amélioration de la cote de ce pays auprès des investisseurs par les analystes de la lettre spécialisée française *Nord-Sud Export* (Groupe Le Monde). N'eût été la mise hors jeu de l'un des principaux acteurs du jeu politique, en l'occurrence, le nordiste et musulman Alassane Ouattara, et les émeutes qu'elle a provoquées, la Côte d'Ivoire aurait pu faire partie du lot.

Il convient pourtant d'apporter plusieurs bémols. En effet, les corrélations entre démocratisation et investissements sont loin d'être automatiques. Quels que soient les efforts accomplis dans un certain nombre de pays, les dividendes de la démocratisation et des éventuels progrès réalisés en matière de bonne gestion des affaires publiques ou de consolidation de l'Etat de droit ne se sont pas nécessairement soldés par un afflux immédiat de capitaux étrangers. Le potentiel des marchés africains a été entamé par l'instabilité des termes de l'échange. A titre d'exemple, le cours du café robusta qui se situait aux alentours de 470 dollars américains (US\$) la tonne en septembre 2001, ne représentait plus alors que le huitième du cours qu'il avait atteint sept ans auparavant! Qui plus est, une étude récente de la Banque mondiale relève que, au cours des vingt dernières années, on a assisté à un transfert net de ressources de l'Afrique subsaharienne vers le reste du monde. Quant

aux investissements étrangers directs, ils ont fondu de 13 pour cent au cours de la seule année 2000, et ne représentent plus que 0,4 pour cent des flux mondiaux contre 1 pour cent durant la période 1989-1994.

En outre, il faut admettre que la Tunisie, considérée comme l'un des meilleurs «risques-pays» du continent (voir encadré), et dont le degré d'ouverture commerciale s'est accru avec la signature d'un accord de partenariat et de libre-échange avec l'Union européenne, combine une croissance remarquable et un appui financier occidental presque sans failles à des violations répétées des droits humains. L'un des champions du libéralisme des échanges et de la croissance en Afrique de l'Est est l'Ouganda, qui jouit d'une indéniable liberté d'expression, limitée, cependant, au droit à la critique. Pour le reste, le «no-party system» ougandais laisse peu de chances aux opposants du président Yoweri Museveni qui s'est imposé, non sans qu'aient été dénoncées des irrégularités, lors du récent scrutin présidentiel qui le mettait aux prises avec son adversaire Kizza Besigye.

A l'inverse, le peloton des pays où les indicateurs du développement humain sont les plus faibles comprend des Etats mal gouvernés par des régimes autoritaires, souvent en guerre, et qui, refusant tout dialogue, ont vu grossir les rangs d'une opposition armée, pour le plus grand profit des nomenklaturas de pays prédateurs. En République démocratique du Congo (RDC) – où l'effondrement de l'Etat, mal géré par une élite corrompue avait été la cause première de la défaite du régime Mobutu face à ses adversaires soutenus par le Rwanda et l'Ouganda en 1997 – les libertés ont sérieusement régressé sous le régime Kabila. Le laxisme avec lequel la communauté internationale a laissé des armées étrangères (rwandaise, ougandaise et angolaise), venir épauler des dirigeants rebelles choisis à la va-vite, leur permettre de s'incruster dans ce pays et piétiner les libertés, a créé un dangereux sentiment d'impunité et une politique d'exclusion qui a, elle-même, alimenté les

appétits d'autres candidats dictateurs, tout aussi enclins à s'appuyer sur des prédateurs étrangers, et souhaitant devenir califes à la place du calife.

Mais, là encore, les corrélations ne sont pas automatiques. Il suffit de considérer le cas de l'Angola, lui aussi en guerre, mais dont les principaux produits d'exportation, le pétrole et les diamants, étaient intégrés aux rouages de l'économie internationale, bien avant que le terme de mondialisation ne soit devenu à la mode. Risque désastreux pour nombre d'investisseurs désireux d'entreprendre dans les secteurs manufacturiers ou agricoles, l'Angola, avec cette autre éponge à or noir qu'est le Nigéria, absorbe près de la moitié des investissements étrangers destinés à l'Afrique subsaharienne. Hélas! une bonne partie de cette manne reprend la direction des pays industrialisés, sous la forme d'achats d'armement et de placements occultes dans des paradis fiscaux, dans l'indifférence générale. Et sans qu'il n'en découle un minimum de bien-être supplémentaire pour sa population.

Déficit de démocratisation + mondialisation = danger

Il est aussi des cas où le déficit de démocratisation ou de dialogue favorise les effets pervers de la mondialisation. Ainsi, la manière dont les organismes génétiquement modifiés (OGM) sont en train d'être disséminés sur le continent laisse, c'est le moins qu'on puisse dire, fortement à désirer. «Au moment où la société civile est mobilisée en Europe, en Amérique et en Asie pour faire de la question des OGM et des droits de propriété intellectuelle un débat citoyen, en Afrique on observe le contraire: aucune participation du public aux prises de décision», déplorait, dans ses conclusions, un atelier panafricain sur les OGM tenu à Yaoundé (Cameroun) en octobre 1999. Au Kenya, «l'inamovible président Moi laisse peu d'espace à l'opinion publique. En 1999, des mouvements locaux avaient tenté de s'opposer, sans succès, à l'envoi par les Etats-Unis et le Canada de

Classement des «risques-pays» pour les investissements de 35 pays africains

Le classement suivant est établi en fonction de quatre paramètres (environnement des affaires, risques politiques, risques de marché et risques souverains). Le risque est considéré comme prohibitif, au-dessous de 160 pts, très élevé au-dessous de la barre des 270 pts, élevé sous les 320 pts, assez élevé sous les 380 pts, modéré au-dessus de 430 pts et faible à partir de 540 pts. A titre indicatif, le meilleur risque pour les investisseurs dans les pays émergents est celui de Singapour (608 pts) et le plus mauvais est celui du Yémen (103 pts). L'Afghanistan, ainsi que nombre de petits marchés comme la Gambie, ne sont pas cotés dans cet exercice qui intéresse 100 pays.

Botswana	514	Bénin	380	Jamahiriya arabe	
Maurice	511	Togo	376	libyenne	298
Afrique du Sud	427	Kenya	361	Zambie	288
Maroc	426	Ouganda	333	Zimbabwe	284
Tunisie	426	Madagascar	330	Congo	282
Namibie	421	Mozambique	323	Ethiopie	275
Burkina Faso	407	Niger	319	Nigéria	269
Egypte	406	Côte d'Ivoire	319	Guinée	250
Sénégal	401	Tchad	313	Soudan	189
Gabon	398	Algérie	312	Angola	156
Ghana	397	République-Unie		République démocratique	
Cameroun	397	de Tanzanie	305	du Congo	105
Mali	390	Mauritanie	298		

Source: classement des marchés émergents (Nord-Sud Export) 2001-2002.

mais génétiquement modifié comme aide alimentaire au pays alors frappé par la famine», rappelle la revue française *Politis*¹. Car, si les biotechnologies recèlent un potentiel important, la façon dont on les introduit – qui comprend l'interdiction de ressemer les récoltes –, mais aussi les perspectives de multiplication de la culture de plantes comportant de nouveaux gènes (colzas transgéniques), peuvent se traduire par un effondrement du marché de certains produits tropicaux, l'huile de palme notamment. La crainte est aussi de voir les agricultures du Nord, rendues plus productives grâce aux OGM, accentuer leurs exportations vers l'Afrique et fragiliser les agricultures paysannes locales.

Un autre type de danger, dans un pays comme le Zimbabwe, est que les abus de pouvoir, qui se sont multipliés à mesure que l'économie du pays piquait du nez (invasions sauvages de terres par des commandos du parti du président Mugabe, persécution des opposants, guerre ruineuse en RDC supportée largement par le contribuable, etc.), ne se combinent à des pratiques préjudiciables aux finances pu-

bliques. C'est notamment le cas pour la passation des marchés publics. L'une des multiples raisons du tarissement de l'aide financière internationale à ce pays tient aux passe-droits accordés à des entreprises malaysiennes les dispensant de soumissionner de façon transparente pour l'obtention de participations dans le secteur de l'énergie et des télécommunications.

Au Nigéria, pourvu depuis 1999 d'un président et d'un parlement élus, la mondialisation contribue à fragiliser la stabilité économique et sociale. L'incapacité de l'industrie locale à faire face à la concurrence des produits importés a conduit la chambre des représentants à mandater, en septembre 2001, un comité spécial pour évaluer les effets de l'appartenance du pays à l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Avec à la clé, le risque de voir le Nigéria se retirer de l'OMC, ce qui aurait pour effet de détourner des investisseurs potentiels désireux de s'implanter dans le pays, et d'accroître encore l'armée des chômeurs. Or le pays est déjà en proie à la violence chronique déclenchée, d'une part, par des mafias sans scrupules qui uti-

lisent la religion musulmane à des fins politiques, en imposant la sharia dans 13 Etats du pays, et, d'autre part, par les sabotages tout aussi chroniques des installations pétrolières par des activistes autonomistes dans la région du Delta.

D'une façon plus générale, la prise de conscience que la mondialisation n'a malheureusement pas entraîné l'amélioration de la situation des droits humains est largement à l'origine du tournant doctrinal adopté par Amnesty International (AI). A Dakar, en août 2001, l'organisation humanitaire a, en effet, décidé d'intégrer les droits économiques, culturels et sociaux dans son mandat. Car la mondialisation «s'est traduite par un enrichissement pour quelques-uns et par la déchéance et le désespoir pour le plus grand nombre», constate l'ancien secrétaire général sénégalais d'AI, Pierre Sané². Ces propos ont trouvé écho dans la bouche du ministre français de la Coopération, Charles Josselin, qui, dans un discours sur «le développement de la Zone franc et l'Afrique», évoquait, le 25 septembre 2001, «l'inégalité du monde que la mondialisation, loin de réduire, semble au contraire amplifier...»

De l'usage incohérent de la carotte et du bâton

Les Européens, comme les membres du G8 (le groupe des pays les plus industrialisés et la Russie) ou les institutions de Bretton Woods, affichent, depuis des années, une doctrine tendant à privilégier, dans leurs soutiens économiques et commerciaux, les pays qui satisfont le mieux aux critères de respect des droits humains, de l'Etat de droit et de la bonne gestion des affaires publiques. C'est ainsi que, pour cause de violations répétées des libertés politiques et syndicales, un pays comme le Swaziland s'est vu refuser le bénéfice du Système généralisé de préférences ou de l'African Growth Opportunity Act, qui ouvre le marché américain aux producteurs africains.

Dans une interview qu'il nous a accordée, le président sénégalais, Abdoulaye

Wade, l'un des promoteurs de la Nouvelle initiative africaine, émet clairement l'opinion que les dispositions relatives à la démocratie dans l'accord de partenariat de Cotonou entre l'Union européenne et les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique, «devraient être renforcées» et que «les pays qui ne respectent pas certaines normes démocratiques ne devraient pas être éligibles». M. Wade se dit, en effet, absolument partisan de la «conditionnalité démocratique», au risque de ne pas se faire beaucoup d'amis dans ce qu'on a appelé «le syndicat» des chefs d'Etat africains. Devant le Congrès américain et le président français Jacques Chirac, le président Wade a notamment appelé à une surveillance plus sérieuse des processus électoraux. «Le fait d'envoyer des observateurs la veille d'un scrutin, c'est une vaste blague, je suis désolé. J'en ai été victime. J'ai été le premier à appeler des observateurs extérieurs. Le président Diouf m'a pris au mot. Il a appelé des observateurs étrangers. Ils arrivent le samedi. Ils visitent deux ou trois bureaux de vote. Ils voient les gens voter et après ils disent: 'il n'y a pas de morts, tout s'est très bien passé'. Ce n'est pas cela des élections. Cela se prépare un an avant: les inscriptions sur les listes électorales, l'impression des cartes d'électeurs, l'expression libre. Moi aujourd'hui, je me bats pour l'observation d'élections, pas d'un scrutin! (...) Si l'absence de morts ou de blessés devient un critère de bonnes élections, alors où allons-nous? En 1993, j'avais la naïveté de croire que l'Afrique franchirait la barrière de l'an 2000 avec des régimes démocratiques. Je l'ai espéré en organisant la conférence des partis politiques en 1993. Malheureusement, nous n'en sommes pas là bien que nous ayons fait des progrès. Il y a quand même en Afrique plusieurs régimes démocratiques où les leaders ont été élus sans contestation. Mais malheureusement, ça n'est pas encore la majorité.»

Exigeant, M. Wade l'est aussi sur le plan commercial: le monde développé ne doit pas ériger de fausses barrières aux exportations de son pays en utilisant de façon abusive des normes sanitaires pour

entraver l'importation d'arachides ou du phosphate sénégalais.

Mais, force est de reconnaître que la manière dont s'applique, en Afrique, la conditionnalité liée à la démocratisation, aux droits de l'homme ou à la bonne gouvernance, est, pour le moins, déconcertante et semble obéir à d'autres paramètres. La cohérence de la politique européenne est particulièrement difficile à saisir. Le Togo, par exemple, demeure sous sanctions depuis des années, pour fraude électorale et répression de l'opposition. Mais tel n'est pas le cas de la Guinée, qui a embastillé pendant plus de deux ans, Alpha Condé, le rival du président Lansana Konté aux élections de décembre 1998. En Afrique centrale, la Banque mondiale et l'Union européenne ont partiellement rouvert les vannes de leurs financements à la RDC, alors que le palmarès du régime, en matière de violations des droits de l'homme et de liberté d'expression, est sans commune mesure avec celui du gouvernement de Kengo wa Dondo qui a été Premier ministre du Zaïre de 1994 à 1997. Nombre de partis politiques sont interdits et les exécutions sommaires, ordonnées par la Cour d'ordre militaire sans possibilité d'appel, sont monnaie courante. De la même manière, c'est en vain que depuis des années, le FMI tente d'imposer au gouvernement de Luanda un contrôle des comptes de la compagnie paraétatique Sonangol pour faire cesser le pillage des recettes pétrolières, happées dans le «triangle des Bermudes», quelque part entre cette société, le Futungo (le palais présidentiel) et le Banco Nacional de Angola, pour aboutir dans des comptes offshore... Il est de notoriété publique, comme l'a démontré le scandale de l'*Angolagate* en France (qui évoque les livraisons d'armes à l'Angola en guerre), que cette manne est recyclée en chars ou en bombes au phosphore. Mais, ni l'UE ni ses Etats membres ou d'autres bailleurs de fonds n'ont pourtant cessé leur aide au gouvernement de Luanda. Or, dans ce cas, comme dans celui d'autres pays de la région, l'Ouganda ou le Rwanda, il est clair que, dans la meilleure des hypothèses – comme le sou-

lignait, avec une remarquable lucidité, le ministre français de la Coopération –, l'aide internationale permet à ces régimes de libérer des fonds à des fins militaires.

Récemment, la communauté internationale s'est donné pour mission d'attaquer le mal de la guerre à la racine, en décrétant des embargos sur les livraisons d'armes et de carburant et sur les exportations de diamants des rebelles de l'UNITA et du Revolutionary United Front sierra-léonien. Mais, après trois ans de cet exercice infructueux, les experts de l'ONU chargés du suivi de ces sanctions ont dû admettre, en octobre 2001, qu'elles étaient inefficaces. On remarquera toutefois que l'exercice a porté sur un bien non stratégique dans la mesure où, pour ses applications industrielles, le monde peut se passer du diamant africain «d'origine douteuse». De plus, l'embargo, antithèse absolue de la libéralisation des échanges, bénéficie indiscutablement aux productions alternatives de l'Afrique australe, largement sous la coupe du géant sud-africain De Beers, et du Grand Nord canadien, où le «cartel» a massivement investi, et s'est servi de l'arme des sanctions pour promouvoir ses gemmes «politiquement correctes». On signalera enfin que l'embargo a été décrété, sans la moindre concertation avec la société civile angolaise, qui la juge inutile et prône, pour en finir avec la guerre, des négociations, même si elle éprouve le plus grand mal à se faire entendre.

Curieusement, l'arme des sanctions s'émousse dès lors que les Etats belligérants ou coupables de violations des droits de l'homme recèlent des gisements importants de pétrole. Jamais il n'a été question du moindre embargo sur le pétrole de l'Angola qui pourvoit, à raison de 8 pour cent, aux importations américaines de brut et qui relève, de ce fait, de l'intérêt national des Etats-Unis. Pour le même motif, le régime du général Sani Abacha au Nigéria n'a jamais eu à craindre une telle mesure. Vis-à-vis du Soudan, dont l'armée continue à bombarder les populations civiles du sud, mais qui s'impose comme un producteur d'or noir de premier plan, le Conseil de sécurité adoucit ses positions,

au point d'aboutir en octobre à la levée des sanctions contre ce pays, initialement décrétées dans la foulée de la tentative d'assassinat visant le président égyptien Hosni Mubarak en 1996, en Ethiopie. Il faut dire que le Soudan n'a pas ménagé ses efforts pour amener Washington à une attitude plus compréhensive. Khartoum a ainsi fait appel aux talents de lobbyiste d'un ancien de la CIA, Milton Bearden, qui a reçu plus de 200 000 dollars pour obtenir la levée des sanctions contre le Soudan et rétablir de bonnes relations avec les Etats-Unis³. Selon une enquête de *Al-Ahram Hebdo* (Egypte), d'autres pays pétroliers du golfe de Guinée, l'Angola et le Gabon, se sont montrés plus généreux encore, versant respectivement 2 millions et 1 million de dollars par an à des agences de relations publiques ou de lobbying.

La conditionnalité des aides ou des sanctions semble parfois tributaire de raisons que feignent d'ignorer les nobles professions de foi des leaders politiques. Pre-

nons cependant augure des propos du commissaire européen au développement, Poul Nielson, lors de la rencontre à Bruxelles, le 10 octobre dernier, entre la présidence de l'Union européenne et les promoteurs de la Nouvelle initiative africaine. Pour M. Nielson, la volonté des promoteurs de la Nouvelle initiative africaine d'instituer un environnement favorable aux capitaux étrangers, en veillant aux respects des normes de droit et de bonne gouvernance, permettrait de maximiser l'impact de la facilité d'investissement de 4 milliards d'euros, prévue par l'accord de Cotonou.

Notes

¹ «Un mirage pour le tiers monde», *Politis*, 28 juin 2001.

² «Economie et droits de l'homme», *Libération*, 23 août 2001.

³ «Lobby pour l'Afrique: folie ou nécessité?», *Al-Ahram Hebdo*, 15-21 août 2001.

SIDA: prévention et trithérapies, pas de contre-indication pour le Sud

L'urgence de mener une action globale, multiforme et coopérative pour contenir la pandémie rend cruciales les initiatives de l'OIT en matière de lutte contre le VIH/SIDA. Mais cette action doit inclure l'accès aux traitements anti-SIDA.

Jacky Delorme
Journaliste

« Il n'est pas une guerre au monde qui soit plus importante. » Qu'on ne s'y trompe pas, ces propos martiaux du secrétaire d'Etat américain Colin Powell sont bien antérieurs aux ripostes militaires liées aux attentats terroristes du 11 septembre 2001. Ils datent du mois de mai quand le général américain pilotait une mission dans plusieurs pays africains et ils font référence à la lutte contre le VIH/SIDA qui ravage l'Afrique subsaharienne. Vu la crise internationale actuelle, on se met à redouter que la petite phrase serve d'épithète à des millions de victimes oubliées.

Les chiffres donnent le tournis. On n'a pas encore eu le temps de s'habituer aux statistiques fournies à la fin de l'année 2000 – 36 millions de personnes contaminées dans le monde, 25 millions rien qu'en Afrique; 5,3 millions de nouvelles infections, 3 millions de morts, 22 millions depuis le début de l'épidémie – que l'ONU-SIDA s'apprête à nous en fournir d'autres plus catastrophiques encore.

Pourtant, en se basant sur les deux événements marquants de cette année, les perspectives étaient plutôt encourageantes. D'une part, M. Kofi Annan, le Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies, annonçait en mai la création d'un fonds global de lutte contre le SIDA. D'autre part, le procès de Pretoria, quelques semaines plus tôt, marquait la déroute des firmes pharmaceutiques qui avaient intenté une action en justice contre le gouvernement sud-africain pour non-respect

des brevets. Face à une opinion publique de plus en plus hostile, elles allaient finalement retirer leur plainte.

Abaisser le prix des médicaments

Les brevets, nous y voilà. Tout commence en 1994 avec la création de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et les accords sur les aspects des droits de propriété intellectuelle relatifs au commerce (ADPIC) que tous ses pays membres s'engagent à respecter au plus tard pour 2006. Dans l'absolu, une bien belle chose que ces ADPIC, sauf qu'ils sont à l'origine d'excès en tous genres, comme le «brevetage» du vivant qui s'apparente souvent à un pillage éhonté des ressources du Sud par des sociétés du Nord, et, bien sûr, en ce qui concerne les médicaments, à l'accès rendu encore plus difficile aux traitements du fait des monopoles exercés par les grands laboratoires et de l'interdiction des copies génériques.

Pourtant, l'OMC a prévu des accommodements qui sont intégrés dans les ADPIC. En gros, un pays peut fabriquer des copies génériques à moindre prix «dans des situations d'urgence nationale ou d'autres circonstances d'extrême urgence» (cf. article 31 des ADPIC). Plusieurs gouvernements tentent de s'engouffrer dans la brèche, malgré la farouche opposition des laboratoires pharmaceutiques qui parlent de piratage. Deux logiques

s'opposent: celle de la maximalisation des profits et celle du droit universel à la santé. Les Etats-Unis, où le lobby pharmaceutique est tout-puissant, menacent plusieurs pays de mesures de rétorsion économiques. L'escalade est aussi verbale – le laboratoire GlaxoSmithKline est, par exemple, rebaptisé «Global Serial Killer» par certains opposants – et judiciaire, avec les nombreuses plaintes déposées par les laboratoires pour «infraction» aux ADPIC.

Où en est-on aujourd'hui? En Afrique du Sud, les activistes de la lutte anti-SIDA, membres d'ONG internationales comme Médecins sans frontières ou Oxfam, d'associations de personnes vivant avec le VIH/SIDA et de syndicats... déchantent rapidement. Dans la foulée du procès de Pretoria, le gouvernement sud-africain annonce qu'il n'a pas les moyens financiers de recourir aux génériques à grande échelle pour soigner sa population contaminée: près de 5 millions de personnes, un record mondial. Les initiatives seront donc disparates. Dans les *townships* du Cap, Médecins sans frontières vient de lancer un programme anti-SIDA qui intègre les multithérapies à partir de copies génériques importées. Le géant minier Anglo-American annonce en mai qu'il négocie avec un fabricant indien la fourniture de copies génériques d'antirétroviraux pour soigner son personnel séropositif. Avec les mouvements migratoires et le commerce du sexe que ceux-ci induisent, les cités minières constituent d'importants foyers d'infection. Mais début octobre, la compagnie fait machine arrière. Elle déclare alors ne pas être en mesure de fournir des traitements anti-SIDA à l'ensemble de ses travailleurs infectés, et devoir se limiter au personnel d'encadrement, une discrimination qu'a aussitôt dénoncée le Syndicat national des mineurs (*National Union of Mineworkers*) avec d'autant plus de vigueur que le management est majoritairement blanc.

De l'autre côté de l'Atlantique, le Brésil, pour lequel les épidémiologistes prédisaient une hausse considérable du nombre de personnes infectées, est en train d'endiguer le fléau. En plus d'une poli-

tique agressive de prévention à tous les niveaux de la société, le gouvernement brésilien a décidé, en 1998, de produire les principales molécules efficaces contre le VIH/SIDA pour avoir les moyens de fournir gratuitement un traitement de pointe à tous ceux qui en ont besoin. Le pays fabrique aujourd'hui des traitements pour 3 000 dollars américains (US\$) par patient et par an et il est probable qu'il arrive d'ici peu à descendre sous la barre des 1 000 US\$ comme y parvient déjà un fabricant indien. On est très loin du coût des multithérapies dans les pays occidentaux: de 10 000 US\$ à 15 000 US\$ par an et par patient. Et le poids porté sur le système de sécurité sociale reste tout à fait supportable: il y a moins de malades et moins de mortalité liés au VIH/SIDA.

Que les multithérapies soient, ou non, prises en charge par les gouvernements de pays du Sud, la fronde de ces derniers a quelque peu déstabilisé le lobby pharmaceutique occidental. La concurrence des copies génériques a joué à plein sur les prix actuellement proposés par les grands laboratoires. Leur marketing humanitaire des années quatre-vingt-dix, quand ils y allaient de leur obole à chaque sommet sur le VIH/SIDA, ne trompe plus personne. Sans être équivalentes aux offres des fabricants du Sud, les ristournes qu'ils octroient actuellement sont considérables. Elles donnent une idée des marges bénéficiaires très importantes de ce secteur industriel et elles contredisent aussi l'argument des laboratoires selon lequel le maintien de prix élevés est nécessaire pour mener à bien leurs coûteux programmes de recherche et de développement. Au passage, on soulignera que, dans la découverte de molécules efficaces contre le VIH/SIDA, les laboratoires publics ont assumé l'essentiel du travail avant de laisser le privé prendre le relais et breveter ces juteuses découvertes.

Augmenter les ressources financières

Compte tenu de ces baisses de prix, la création d'un fonds international destiné à lutter contre le VIH/SIDA, la tuberculose et

le paludisme doit être considérée comme un événement très important. L'initiative émane de M. Kofi Annan, le Secrétaire général des Nations Unies, et le fonds aurait dû être opérationnel fin 2001. L'objectif est ambitieux: 7 à 10 milliards de dollars doivent être rassemblés chaque année pour financer des programmes qui, en plus de la prévention, intégreront le traitement de toutes les personnes infectées et le renforcement de la recherche d'un vaccin. Pour M. Kofi Annan, il doit s'agir d'un nouvel apport d'argent et non de ressources existantes qui seraient détournées de leur objectif initial. Les programmes nationaux seront les principaux bénéficiaires mais ils devront respecter des garanties de transparence de façon à se révéler efficaces.

Il n'y a plus de secret sur la manière de faire fonctionner ces programmes. Le principal enseignement de ces vingt dernières années est qu'il ne faut pas seulement considérer le SIDA comme une épidémie, mais comme un défi multidimensionnel, avec des enjeux sociaux, économiques, politiques et de respect des droits humains. Sans une réponse globale, il prolifère et devient «hors contrôle», comme c'est aujourd'hui le cas dans plusieurs régions du monde. Trop souvent, la lutte contre le SIDA reste fragmentée. Elle demande au contraire une coordination aboutie entre tous les intervenants. L'Afrique subsaharienne offre un spectre complet des différents niveaux de qualité des programmes de prévention mis en œuvre. Le Sénégal est le meilleur exemple d'un pays qui est parvenu à prévenir une épidémie majeure de VIH/SIDA par la seule force de la mobilisation de tous les acteurs sociaux: enseignants, employeurs, syndicalistes, chefs traditionnels, religieux, guérisseurs, etc. L'Ouganda est un autre pays souvent cité dans les conférences internationales pour les remarquables résultats obtenus, mais malheureusement à un stade ultérieur, alors que l'épidémie était déjà solidement implantée. En revanche, au Swaziland, l'un des trois pays les plus touchés au monde, la volonté politique fait défaut. Il existe bien un programme national, comme partout ailleurs, mais les seules ac-

tions réellement efficaces émanent de quelques associations locales.

Dès lors, quand on se focalise sur le monde du travail, on comprend mieux l'importance de l'implication sans faille des partenaires sociaux et l'intérêt pour ceux-ci d'avoir un outil de référence comme le Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail¹. Travail décent, lutte contre les discriminations à l'égard des personnes contaminées, promotion de systèmes de sécurité sociale, égalité entre les femmes et les hommes, protection des groupes à risque comme les migrants, les travailleurs du sexe, etc., tout cela est au centre de la mobilisation contre le VIH/SIDA.

La prévention est prioritaire, elle est déjà un outil extraordinairement efficace, mais elle n'est pas suffisante. Rien qu'en Afrique subsaharienne, près de la moitié des gens vivent avec moins d'un dollar par jour. Pour eux, l'achat de préservatifs n'est pas une priorité. Pas plus que de changer leurs habitudes, parce qu'elles seraient «à risque». Ils vivent dans la précarité. L'eau potable, l'électricité et les ressources de base en éducation et santé ne leur sont pas accessibles ou le sont difficilement. Il est illusoire d'envisager une mobilisation générale sans apporter un peu d'espoir aux populations défavorisées et il est cynique de prétendre aider les populations touchées par le VIH/SIDA, si c'est pour les empêcher d'avoir accès aux médicaments dont elles ont un besoin vital.

La diminution du prix des traitements anti-SIDA conjuguée à la création d'un fonds international doit permettre d'élaborer des stratégies qui combinent prévention et traitement. L'exemple brésilien montre que l'argument ressassé par les grands laboratoires, selon lequel les multithérapies sont des traitements trop sophistiqués pour les systèmes de santé trop fragiles des pays du Sud, peut être battu en brèche. Il faut, bien sûr, pouvoir disposer de ces traitements à bas prix. A cet égard, le débat actuel à l'OMC sur une réforme des accords ADPIC revêt une importance fondamentale. Comme l'admet M. Mike Moore, le directeur général de l'OMC, en

faisant référence aux exemptions, «...les pays doivent être assurés de pouvoir se prévaloir de cette flexibilité». Reste le nerf de la guerre: l'argent. Même avec des médicaments génériques bon marché, l'équation prévention-traitement demande des ressources considérables. Sans l'aide internationale, elle ne fonctionne pas. Et à ce jour, le fonds international initié par M. Kofi Annan est encore très loin de rassembler les 7 à 10 milliards de dollars attendus.

Note

¹ OIT: *Recueil de directives pratiques du BIT sur le VIH/SIDA et le monde du travail* (Genève, 2001). Le texte intégral de ce recueil est disponible sur le site Internet du BIT: <http://www.ilo.org/public/english/protection/trav/aids/pdf/acodefr.pdf>.

L'impact de la mondialisation en Afrique et la réponse des syndicats: le cas de l'Afrique du Sud

D'un point de vue syndical sud-africain, la mondialisation néolibérale n'a fait que renforcer les inégalités existant entre, et au sein, des régions et des nations, entre les riches et les pauvres, plutôt que d'améliorer le sort de l'ensemble des citoyens de la planète. Il est essentiel que les syndicats et la société civile s'engagent de façon critique dans le processus de mondialisation et combattent ses effets pervers.

Shermain Mannah

Bureau de l'éducation

Syndicat démocratique des enseignants
d'Afrique du Sud (SADTU)

En avril 2000, lors du Sommet du Sud, le président cubain Fidel Castro a usé d'une métaphore pour décrire la réalité actuelle de la mondialisation pour l'immense majorité des personnes: «La mondialisation est une réalité objective qui souligne le fait que nous sommes tous à bord d'un même navire, la planète sur laquelle nous vivons». Cependant, a-t-il ajouté, les passagers «voyagent dans des conditions qui varient fortement». Selon lui, une petite minorité de gens «voyagent dans des cabines luxueuses, équipées de l'Internet, de téléphones cellulaires et d'un accès aux réseaux mondiaux de communication. Ils jouissent d'un régime alimentaire nourrissant, abondant et équilibré, ainsi que d'un approvisionnement en eau potable. Ils ont accès à des soins médicaux modernes et à la culture». En revanche, précise-t-il, «l'immense et triste majorité des passagers voyagent dans des conditions proches de la terrible traite des esclaves depuis l'Afrique vers les Amériques, durant notre passé colonial». Il poursuit en déclarant que «85 pour cent des passagers de ce navire s'entassent, impuissants, dans ses cales repoussantes de saleté, où ils connaissent la faim et la maladie. Manifestement, ce navire transporte trop d'injustice pour ne pas sombrer et il

suit un trajet tellement irrationnel et dénué de sens qu'il ne peut faire escale dans aucun port». Et de conclure sur le ton de l'avertissement: «Ce navire semble appelé à heurter un iceberg. Si cela devait se produire, nous coulerions tous avec lui».

Selon Mohamed et Vally (Kenton, 1999), il est peu probable que la mondialisation permette le développement de la majeure partie de l'Afrique, et ce, pour les raisons suivantes:

- La faiblesse des ressources et des revenus d'Afrique.
- Les cours mondiaux et la demande pour les cultures commerciales africaines (les principales sources de devises) ont chuté depuis les années soixante. Du reste, la concurrence d'agricultures capitalistes intensives en Asie et en Amérique latine est encore venue aggraver le sort des fermiers africains.
- Les pays d'Afrique à revenus moyens tirent avant tout leurs richesses des exportations minérales, qui ont tendance à profiter en premier lieu aux entreprises transnationales et aux pays développés qui transforment ces matières premières en biens de consommation. L'ironie veut qu'ils revendent ensuite ces produits aux pays en développe-

ment, en réalisant des bénéfices planétaires.

- La majorité des Africains vit dans des zones rurales où le cycle économique dépend de conditions météorologiques imprévisibles.
- L'augmentation de la population, qui va de pair avec des possibilités d'emploi très réduites, entraîne une croissance rapide de la main-d'œuvre dépourvue de terre, qui survit en marge de l'économie. Cette tendance nourrit également les flux migratoires vers des pays à revenus moyens, comme l'Afrique du Sud.
- Malgré l'appel à une renaissance africaine, le capital mondial ne trouve que peu d'occasions d'apporter de nouveaux investissements sur le continent – ce qui provient de l'instabilité politique et de l'image négative qu'en ont les marchés.
- A l'ère de l'information, l'Afrique est en très mauvaise posture pour assurer une concurrence internationale, car elle souffre d'un manque de technologies nouvelles et d'une offre adaptée en matière d'éducation.

Les auteurs concluent de la sorte: «Le pronostic est que le développement de l'Afrique et la dynamique du capitalisme mondial, ou du mondialisme en général, ne sont pas convergents et ne le seront pas dans un avenir prévisible».¹

Un nouvel ennemi mortel traque désormais l'Afrique: la propagation du VIH/SIDA. Aucun des défis que l'Afrique a dû relever auparavant n'a été plus décourageant ni plus catastrophique que celui de la pandémie de SIDA. Cette maladie se propage dans un contexte de pauvreté, d'ignorance et de subordination des femmes et des enfants. L'Afrique reste, en grande partie, paralysée par les fers de la pauvreté que lui a imposés son histoire de colonialisme, de mauvaise gestion et d'exploitation incessante de la part des entreprises multinationales, sous le couvert des grandes institutions financières internationales comme le Fonds monétaire interna-

tional (FMI) et l'Organisation mondiale du commerce (OMC). Voici comment la mondialisation entrave la réaction des pays en développement face à la pandémie de VIH/SIDA:

- Les compagnies pharmaceutiques multinationales conservent le contrôle sur la recherche, l'offre et la tarification des médicaments.
- En faisant leur la doctrine néolibérale, les gouvernements hésitent à assumer l'entière responsabilité de la santé publique. Cela se manifeste de plus en plus clairement en Afrique du Sud, l'un des pays d'Afrique les mieux dotés en ressources.
- La faiblesse des ressources et des revenus nationaux et le manque d'infrastructures – autant de conséquences d'années de colonialisme et de sous-développement – limitent la capacité d'action des gouvernements.

Il importe dès lors que la société civile et les syndicats prennent les devants en exerçant des pressions sur les gouvernements, afin qu'ils répondent, de toute urgence, à cette pandémie (lire l'article de Jacky Delorme, p. 32).

Education et mondialisation

Au moment de définir notre vision de l'éducation en Afrique, nous devons nous inspirer des conventions et principes suivants:

- Le droit à l'éducation est inscrit dans la Déclaration universelle des droits de l'homme.
- Le principe de justice sociale, qui est étroitement lié aux objectifs de l'éducation.
- L'enseignement est censé compenser les inégalités de naissance et de condition sociale.
- Un système d'éducation et de formation ne peut être considéré comme équitable que s'il est ouvert à tous.

Cependant, le manque de moyens et l'actuelle politique économique néolibérale ont empêché la mise en œuvre de ces principes dans l'enseignement. Les statistiques générales relatives à l'offre en matière d'enseignement dans la région subsaharienne, telles que les présente David Johnson dans l'hebdomadaire sud-africain *Mail and Guardian* mettent en évidence le défi gigantesque que doit relever le monde en développement:

- «Onze pour cent de la population mondiale vit en Afrique subsaharienne, mais ne reçoit que 1 pour cent des dépenses mondiales d'éducation, tandis que 21 pour cent de la population mondiale qui vit dans les pays développés en reçoit 84 pour cent.
- Quarante millions d'enfants en âge d'aller à l'école ne sont pas scolarisés en Afrique subsaharienne, moins d'un tiers des enfants vont jusqu'à un enseignement secondaire et seuls 3 pour cent reçoivent l'une ou l'autre forme d'enseignement supérieur. A titre comparatif, l'obligation scolaire dans les pays en développement va jusqu'à 15, voire 17 ans, près de 100 pour cent des enfants de ces pays suivent un enseignement secondaire et plus de 50 pour cent un enseignement supérieur.
- Un enfant d'Afrique subsaharienne peut, en moyenne, compter sur 49 dollars américains pour son instruction, tandis que dans les pays industrialisés, les dépenses d'éducation sont en moyenne de 4 636 dollars par enfant.
- Depuis 1994, l'aide occidentale à l'Afrique subsaharienne a reculé de 3,7 milliards de dollars et les gouvernements africains ont transféré quatre fois plus d'argent vers leurs créanciers du Nord pour rembourser leurs dettes qu'ils n'en ont affecté à la santé et à l'éducation.»²

Les programmes d'ajustement structurel (PAS) que le Fonds monétaire international et la Banque mondiale ont appliqués aux pays africains ont contribué à consti-

tuer cette dette écrasante. Par ailleurs, des taux d'intérêt élevés et une hausse des cours du pétrole continuent d'aggraver la situation et de paralyser le développement. Cela entrave gravement la capacité d'offrir des services sociaux et une instruction publique pour tous en Afrique.

La mondialisation a vu l'ascension de la théorie économique néolibérale, qui englobe la notion d'un rôle restreint de l'Etat et d'une diminution des dépenses publiques. Cette doctrine s'appuie sur l'argument selon lequel les dépenses publiques «prennent la place» de l'initiative privée et que l'offre privée est plus rentable. Cela débouche néanmoins sur un transfert de plus en plus prononcé de la responsabilité du financement de l'enseignement public de l'Etat vers les personnes. Dans le contexte africain, où la majorité des communautés sont désespérément pauvres, cela entraîne la stagnation ou le quasi-effondrement de l'instruction publique.

L'extension des règles de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) et de l'Accord général sur le commerce des services (AGCS) aux questions liées à la propriété intellectuelle et aux services d'éducation menace encore plus l'éducation publique, en particulier dans les pays en développement. Il existe un risque réel de voir l'offre publique d'enseignement, et plus particulièrement d'enseignement supérieur et professionnel, tomber aux mains de prestataires privés. Cela aurait notamment pour implications une homogénéisation et une commercialisation de l'enseignement, une déstabilisation des cultures et des langues nationales et locales, et le chômage des enseignants dans les secteurs touchés.

Afrique du Sud

L'Afrique du Sud présente un certain nombre de différences par rapport au reste de l'Afrique subsaharienne. Ainsi, l'économie sud-africaine est plus diversifiée, opère à un niveau plus élevé d'industrialisation et assume un rôle plus important au sein de l'économie mondiale que le

reste du continent. C'est dans ce contexte qu'un gouvernement démocratiquement élu en Afrique du Sud accepte l'hypothèse d'une «intégration de l'Afrique dans le capitalisme mondial en vertu de conditions nouvelles et plus favorables, par le biais d'un lien sud-africain».

L'acceptation par le gouvernement sud-africain de la politique macroéconomique néolibérale sous la forme de la GEAR (politique de croissance, d'emploi et de redistribution), qui est tournée vers le marché et soutient une politique d'exportation concurrentielle, s'apparente à une sorte d'ajustement structurel auto-imposé. A cet égard, l'Afrique du Sud affiche d'importantes similitudes avec les pays subsahariens qui ont adopté des politiques d'ajustement structurel dans les années quatre-vingt. Ce fait est clairement mis en évidence par les pressions financières que le secteur public subit depuis 1994.

La GEAR encourage la commercialisation de l'enseignement, les partenariats public/privé, l'austérité fiscale, les rigidités budgétaires, la maîtrise des coûts et les coupes claires dans l'éducation. Au niveau de la scolarité, les différences apparaissent moins entre les «races» qu'entre les «classes», en raison d'un système de droits d'inscription et de concurrence entre les écoles. Les parents supportent désormais une part importante des coûts de l'éducation et l'Etat semble abandonner ses responsabilités en matière d'offre d'éducation pour les céder aux organes de direction des écoles, de sorte que les parents doivent payer davantage. La stratification scolaire en Afrique du Sud reproduit les schémas au niveau de l'enseignement à l'échelon mondial. L'Afrique du Sud a pour politique de considérer l'éducation et la formation comme des facteurs déterminants des performances économiques à long terme et de la redistribution des revenus. Toutefois, le gouvernement cherche à atteindre ces objectifs dans le contexte de sa politique économique néolibérale, de sorte que l'éducation, plutôt que d'être considérée comme un bien commun, s'apparente de plus en plus à une marchandise.

Les budgets d'éducation ont connu une baisse réelle entre 1996 et 2000, pour aboutir à un budget de maintien qui ne prévoit plus rien pour une véritable transformation. L'Afrique du Sud, qui vient de se libérer de l'apartheid, n'est pas en mesure de supprimer les inégalités les plus graves qui continuent de peser sur son système d'éducation publique. En effet, après sept ans de démocratie, l'Afrique du Sud demeure, après le Brésil, l'une des sociétés les plus inégalitaires de la planète.

Parmi les autres conséquences de la GEAR pour l'éducation, il convient de citer:

- La rationalisation des établissements d'enseignement supérieur qui a entraîné des compressions de personnel et des rétrogradations.
- De nouvelles menaces de licenciement visant le personnel enseignant et auxiliaire dans tous les secteurs de l'éducation.
- Des propositions visant à employer du personnel non qualifié pour enseigner. Cette mesure a déjà été mise en œuvre dans d'autres régions d'Afrique, comme au Sénégal.
- La volonté de réduire les droits de négociation collective, et des propositions de décentralisation et de fragmentation des unités de négociation dans le service public.
- Une piètre infrastructure dans les écoles publiques, allant de pair avec un manque de matériel pédagogique et de ressources d'enseignement.
- L'imposition de droits d'inscription qui tend à marginaliser davantage les pauvres et à servir d'outil d'exclusion pour maintenir les personnes défavorisées en dehors des écoles bien entretenues dans les quartiers habités par la classe moyenne.
- Le recours à la sous-traitance par les universités en raison des pressions financières qui pèsent sur l'enseignement supérieur et des encouragements du gouvernement en faveur de parte-

nariats avec le secteur privé. Cela entraîne inévitablement un assouplissement des normes de travail et une insécurité d'emploi, et rend ceux-ci plus précaires. Le même processus a été proposé pour les services d'appui dans le système éducatif public.

- L'augmentation des droits d'inscription dans l'enseignement supérieur fait que les étudiants s'endettent et que les plus défavorisés sont exclus du système.

Il existe une crise dans l'éducation qui découle du fait que les attentes nées de la démocratisation en 1994 n'ont pas été satisfaites. Cela se traduit par une désillusion et des conflits au sein de l'alliance tripartite (entre le Congrès national africain – l'ANC au pouvoir –, le Parti communiste et le Congrès des syndicats sud-africains). Une fois encore, les syndicats et les membres de la société civile mènent des campagnes pour obliger le gouvernement à rendre des comptes et pour exiger, entre autres, une amélioration de l'éducation et des prestations sociales.

Le rôle tenu par les syndicats

Sur le plan international, les syndicats de l'éducation qui se sont réunis lors du 3^e Congrès mondial de l'internationale de l'éducation (IE, Thaïlande, 2001) se sont fermement et clairement prononcés contre l'instauration de mécanismes de marché dans l'éducation, déclarant que «nos écoles sont trop importantes pour être laissées au marché». L'IE a lancé une campagne contre l'AGCS destinée à empêcher l'OMC d'ajouter l'éducation à une longue liste de services devant être ouverts à la concurrence du marché et à la commercialisation. L'IE met en commun sa capacité de recherche avec celle d'autres organisations, comme l'Internationale des services publics (ISP), afin de surveiller et de dénoncer la privatisation dans le secteur de l'éducation.

Des licenciements massifs et le recours à la sous-traitance ont mis un terme aux

fortes concentrations d'emplois sur lesquelles les syndicats traditionnels s'appuyaient et d'où ils tiraient leur puissance. La mondialisation a pour conséquence de fragmenter la résistance, de considérer les travailleurs et les communautés comme des consommateurs ou des individus – ignorant totalement leur expression collective. Dès lors, l'une des manières les plus efficaces pour s'attaquer à la mondialisation consiste, pour les syndicats, à tisser des liens avec d'autres acteurs de la société civile, de manière à forger des alliances solides. Ce mouvement est analogue au syndicalisme social des années quatre-vingt. A cette époque, le Congrès des syndicats sud-africains (COSATU) représentait l'exemple parfait de ce type d'approche privilégiant les coalitions. Il s'était fondé sur une alliance entre les travailleurs, les communautés, les étudiants et les organisations politiques avec un programme qui dépassait le cadre traditionnel des questions syndicales, de manière à englober la démocratisation et la transformation radicale de la société.

Des alliances sont désormais en train de voir le jour dans l'Afrique du Sud de l'après-apartheid. A titre d'exemple, nous pouvons citer la campagne du COSATU contre la privatisation. Dans un élan de solidarité, des organisations non gouvernementales (ONG), d'autres acteurs de la société civile et des travailleurs de tous les secteurs viennent de se croiser les bras dans le cadre d'une protestation de deux jours contre les propositions du gouvernement visant à privatiser les entreprises semi-publiques et certaines branches de la fonction publique. Les campagnes d'opposition à la privatisation s'intègrent dans le cadre d'un mouvement international de syndicats et d'acteurs de la société civile qui s'oppose résolument à la privatisation de services publics tels que l'éducation, la santé, les télécommunications et la distribution d'eau et d'électricité. La privatisation de ces services essentiels est le fruit de la doctrine néolibérale et des politiques de l'OMC et du FMI.

Nous pouvons citer un autre exemple de réponse syndicale aux pressions dé-

coulant de la théorie économique néolibérale. Ainsi, SANGOCO (la coalition des ONG sud-africaines), les Eglises et le COSATU se sont associés cette année pour un programme visant à rédiger un «budget des peuples» qui accorderait la priorité aux besoins sociaux, comme l'éducation publique. Ce processus budgétaire alternatif recommencera chaque année pour coïncider avec la publication du budget annuel du gouvernement.

Au début de cette année, l'ONG Treatment Action Campaign (TAC) a forgé une coalition puissante avec le COSATU et des organisations internationales telles que Médecins sans frontières (MSF) et Oxfam, afin de s'attaquer aux géants multinationaux du secteur pharmaceutique. Cette démarche a contraint l'association des laboratoires pharmaceutiques à abandonner ses poursuites contre la loi sur le contrôle des médicaments et des substances promulguées en 1997 par le gouvernement sud-africain. Les militants de la TAC et la base du COSATU ont dépassé l'objectif d'une simple démonstration de puissance numérique, pour intégrer des campagnes de sensibilisation et une éducation des participants de la base.

La campagne TAC/COSATU constitue une étude de cas intéressante, car elle s'appuie sur des secteurs clés de la société civile pour remettre en cause le pouvoir et les intérêts énormes d'entreprises de portée mondiale qui disposent de ressources considérables. Cela prouve qu'il est possible d'isoler les aspects de la mondialisation jugés néfastes et de s'y attaquer. En ce qui concerne le procès, l'alliance comptait aussi sur le soutien d'organisations gouvernementales et internationales. La TAC vient d'être rejointe par certaines Eglises pour lancer un appel commun au gouvernement, afin qu'il déclare le VIH/SIDA comme un cas d'urgence nationale et consacre les ressources nécessaires pour garantir l'accès au traitement aux personnes vivant avec le SIDA et aux victimes de viols.

La lutte contre le VIH/SIDA est un problème qui touche la classe ouvrière et dépend du combat contre la mondialisation

du capital. A l'avenir, le VIH/SIDA fera partie des négociations menées par les syndicats et constituera un test politique fondamental pour tout soutien syndical au programme d'un parti politique. En Afrique du Sud, le COSATU est devenu l'un des principaux acteurs de la lutte contre ce fléau. Lors de son dernier Congrès national (2000), le syndicat a connu les premières grandes divergences au sein de l'alliance tripartite, dans la mesure où il a contesté la remise en question, par le président de l'Etat, du lien entre le VIH et le SIDA. Les militants anti-SIDA considèrent que cette réflexion menace les programmes d'éducation et de prévention.

Les négociations avec le patronat englobent désormais les points suivants relatifs à la lutte contre le VIH/SIDA:

- antidiscrimination;
- droit à la vie privée;
- accès à l'aide médicale et à une caisse de prévoyance;
- indemnités en cas de décès; et
- augmentation des sommes allouées aux recherches et aux traitements contre le VIH/SIDA.

Du point de vue de l'éducation, le VIH/SIDA influe sur la capacité du pays à offrir un enseignement public de qualité en provoquant:

- la diminution de l'offre d'enseignants expérimentés;
- une augmentation du nombre d'orphelins dus au SIDA;
- une hausse du nombre d'adolescents infectés par le virus;
- un absentéisme chronique parmi les enseignants et les étudiants, notamment lorsque ces derniers doivent cesser d'aller à l'école pour s'occuper de membres de leur famille infectés ou pour devenir soutien de famille; et
- un taux d'abandon élevé là où les familles ne peuvent se permettre de payer les droits d'inscription en raison d'une baisse des revenus du ménage après la mort du soutien de famille.

Cet impact négatif menace les objectifs fondamentaux du cadre de l'éducation pour tous – à savoir, l'ouverture de l'enseignement à tous. En Afrique du Sud, le Syndicat démocratique des enseignants d'Afrique du Sud (*South African Democratic Teachers Union*, SADTU) assume un rôle crucial auprès du gouvernement et des autres parties prenantes pour élaborer et mettre en œuvre une politique de lutte contre la discrimination à l'encontre des étudiants et des enseignants dans le contexte du VIH/SIDA. Le SADTU a franchi une étape supplémentaire en menant une étude sur l'impact de la pandémie sur ses membres, dont les conclusions orienteront sa réaction à la pandémie dans le secteur de l'éducation.

Les contraintes imposées par la mondialisation et le néolibéralisme nécessitent la mobilisation d'une approche multisectorielle s'appuyant sur des stratégies variées pour lutter effectivement contre le VIH/SIDA. Dans la région de la SADC (Communauté économique d'Afrique australe), l'IE, en collaboration avec d'autres partenaires internationaux, a incité les syndicats d'enseignants ainsi que les ministères de la Santé et de l'Éducation à élaborer des projets de collaboration pour mettre en œuvre les résolutions et les recommandations prises par le Congrès mondial de l'IE et celles émanant de la Conférence mondiale sur la santé. Ainsi, en Afrique du Sud, le SADTU constitue le fer de lance du projet de collaboration IE/OMS en association avec les ministères de la Santé et de l'Éducation.

L'un des aspects positifs de la mondialisation a été d'encourager la démocratisation et la transparence des gouvernements. En Afrique, et plus spécialement en Afrique australe, les syndicats assument un rôle important pour préserver cet aspect. À l'heure actuelle, les syndicats du Swaziland et du Zimbabwe sont aux premières loges des manifestations prodémocratiques. Dans un passé récent, les syndicats de Zambie et d'Afrique du Sud ont été les moteurs de la démocratie.

La dette, héritage d'une relation commerciale déséquilibrée et du colonialisme,

continue d'épuiser les économies africaines. Dans le cas de l'Afrique du Sud, il s'agit d'une dette contractée par le régime raciste et oppresseur de l'apartheid, qu'il convient désormais d'honorer au détriment des pauvres du pays. Les campagnes internationales en faveur d'un allègement de la dette, à l'instar de Jubilé 2000, bénéficient désormais de l'appui de la Confédération internationale des syndicats libres (CISL). La résolution finale de la Conférence mondiale contre le racisme de septembre 2001 insiste sur une meilleure compréhension, sur l'acceptation des origines de la dette et du sous-développement et sur la nécessité de voir la communauté mondiale régler ces problèmes.

Au Forum mondial de l'éducation de l'UNESCO organisé en 1990 à Jomtien (Thaïlande), les participants avaient fixé plusieurs objectifs en matière d'offre éducative de base. Ces objectifs n'ont pas été atteints. Lors de la deuxième conférence tenue à Dakar l'année dernière, les objectifs suivants ont été définis:

- Il sera demandé à tous les États d'élaborer ou de consolider les plans nationaux existants pour 2002.
- Éliminer les écarts entre filles et garçons dans l'enseignement primaire et secondaire pour 2005, et parvenir à une égalité entre les sexes dans l'éducation pour 2015.
- Pour 2015, tous les enfants, et plus particulièrement ceux à risque, doivent avoir accès à une instruction primaire gratuite et obligatoire de qualité, et arriver à son terme.
- Pour 2015, il faudra avoir apporté une amélioration de 50 pour cent du taux d'alphabétisation des adultes et assuré un accès équitable à un enseignement de base et continu pour les adultes.

Pour éviter que se répète le manque de résultats des gouvernements, une campagne mondiale pour l'éducation a été lancée sous la forme d'une alliance stratégique entre l'IE, Oxfam International,

Action-Aid, l'ISP et bien d'autres encore. Son objectif principal est d'amener les gouvernements à rendre des comptes pour les engagements qu'ils ont pris à Jomtien et à Dakar, et à faire en sorte qu'en 2015 chacun puisse accéder à une éducation publique de qualité.

La mondialisation pose également des questions liées à l'égalité entre hommes et femmes. Pour pouvoir pleinement appréhender la relation entre la mondialisation et ces problèmes d'égalité, il convient d'avoir une connaissance approfondie des liens entre la situation économique des femmes, l'oppression liée au sexe et le nouvel ordre économique mondial. Il est crucial que les syndicats intègrent dans leur travail une dimension d'égalité entre hommes et femmes.

Par exemple, les pays, principalement du Sud, qui tirent toujours un avantage concurrentiel d'une main-d'œuvre bon marché, tentent encore d'attirer les entreprises étrangères en leur proposant des lois laxistes en matière d'environnement et de santé. Cela s'est révélé encore plus vrai ces vingt dernières années dans les zones franches d'exportation (ZFE), où les femmes représentent jusqu'à 80 pour cent de la main-d'œuvre. L'avantage concurrentiel de ces pays se fonde essentiellement sur un préjudice socioéconomique et politique à l'encontre des femmes. Cela pose la question de la qualité des liens que nouent les syndicats avec des segments de la population comme les travailleurs des ZFE, les travailleurs et les vendeurs du secteur informel, les travailleurs occasionnels, les travailleurs à domicile, les travailleurs domestiques et les travailleurs agricoles. Il importe de relever ces défis en matière de syndicalisation pour que les syndicats restent des forces viables au sein de la société.

Conclusion

L'Afrique ne parvient pas à faire face au nouvel ordre mondial. L'Afrique du Sud s'efforce d'intégrer ce nouvel ordre en tant que puissance sous-régionale, mais, là encore, les résultats n'ont guère été concluants. Entre-temps, les rêves de transformation et d'extension des services sociaux et d'enseignement sont au point mort, dans la mesure où les budgets parviennent à peine à maintenir les niveaux actuels. Cette situation entraîne une scission de plus en plus marquée entre le gouvernement et les privilégiés, d'une part, et la classe ouvrière et la foule grandissante des chômeurs et des personnes marginalisées, de l'autre. Cela se traduit, par exemple, par des occupations de terres, des manifestations contre la suppression d'équipements collectifs et la résurgence d'un militantisme syndical. Dans ce contexte, les syndicats et les membres de la société civile se sont associés pour résister à la politique néolibérale et pour exercer des pressions sur le gouvernement, afin qu'il tienne ses promesses de 1994. Dans ce genre de situation, qui se reproduit partout dans le monde, et plus spécialement dans les pays en développement, les syndicats et les organisations progressistes doivent appréhender de nouvelles technologies de communications et d'information pour tirer profit de leurs expériences mutuelles et coordonner des programmes internationaux pour combattre les aspects les plus pervers de la mondialisation.

Notes

¹ Mahomed, N.; Vally, S.: *Education and Globalization* (Education et mondialisation), discours d'ouverture (Kenton 1999).

² Johnson, D.: «Lessons from Africa» (Leçons d'Afrique), *Mail and Guardian* (Johannesburg), du 21 au 27 septembre 2001, p. 7.

Presse africaine et mondialisation: une mue inachevée

L'émergence d'une presse indépendante a indiscutablement contribué au processus de démocratisation en Afrique. Mais la vulnérabilité économique, la répression visant les journalistes, la persistance de l'analphabétisme et la fracture numérique sont autant d'obstacles à son développement.

Jean-Paul Marthoz*

Directeur européen de l'information
Human Rights Watch

Les titres s'empilent dans les kiosques Improvisés de Bamako ou de Dar es-Salaam. A voir cette profusion de journaux, on oublierait vite que tout au long des décennies qui ont suivi les indépendances, la presse africaine a été marquée, à de rares, mais notables et intermittentes exceptions – le Nigéria, l'Afrique du Sud, le Kenya et le Sénégal –, par une soumission presque totale à l'Etat. Au nom d'une conception malencontreuse du «journalisme de développement», la presse écrite et la presse audiovisuelle pratiquaient alors essentiellement le «griotisme», la célébration des «œuvres» du chef de l'Etat, et passaient sous silence la corruption, l'arbitraire et la violence.

L'information sur l'Afrique provenait de la presse internationale, qui avait placé ses rares correspondants dans les villes pivots de Dakar, Abidjan, Nairobi et Johannesburg, et qui faisait régulièrement circuler ses envoyés spéciaux dans la région, le plus souvent en reproduisant les flux traditionnels de l'histoire coloniale. La presse professionnelle fournissait également un réseau qui faisait de ses bulletins spécialisés une source précieuse d'infor-

mations et d'analyses. Cette soumission de la presse africaine explique également le rôle phare assumé alors par les magazines publiés dans les anciennes métropoles, *Jeune Afrique* ou *Afrique Asie* à Paris ou encore *New African* à Londres. Les radios internationales – BBC, RFI, Deutsche Welle, Voix de l'Amérique – venaient compléter ce système médiatique «africain», en servant le plus souvent de source d'information de substitution, voire d'opposition, en direction des audiences africaines.

A la fin des années quatre-vingt, le vent de liberté qui soufflait sur les pays communistes s'est aussi étendu à l'Afrique et a, peu à peu, permis l'éclosion de journaux, et plus tard de radios, indépendants du pouvoir. La conférence de Windhoek, organisée en 1991 à l'initiative de l'UNESCO, a consacré et validé ce changement de paradigme. Sa déclaration finale, proclamant le rôle d'une presse «indépendante, pluraliste et libre» dans le progrès de la démocratie et du développement, devint la référence pour toutes les nouvelles aventures de presse dans le continent.

En Afrique de l'Ouest, constatait en 1994 l'Institut Panos à Paris, «la formidable explosion d'une presse écrite indépendante a joué un rôle décisif dans l'avènement d'un pluralisme politique. La presse d'Etat, piquée, s'est quelque peu libéralisée elle aussi. Les consultations électorales achevées, ces journaux ont conti-

* Jean-Paul Marthoz est l'auteur du livre sur le journalisme global, *Et maintenant le monde en bref* (Editions Complexe, 1999) et l'ancien directeur du programme Médias pour la démocratie en Afrique, de la Fédération internationale des journalistes.

nué à entretenir un débat public, inédit, permanent et pluraliste»¹. Au même moment, en Afrique du Sud, la lutte contre l'apartheid était portée par la presse alternative – *Weekly Mail*, *New Vision* – tandis que les pays francophones de l'Afrique de l'Ouest connaissaient une prolifération de titres «impertinents», du *Cafard Libéré* au Sénégal au *Messenger* au Cameroun. Dans les pays anglophones, les avatars de la presse reflétaient la nature des transitions – douce au Ghana et en République-Unie de Tanzanie, compliquée au Nigéria et au Kenya. Dans d'autres pays encore, certains nouveaux médias se laissaient entraîner dans la surenchère ethnique et identitaire, débouchant sur ce phénomène mortifère des «médias de la haine», dont la *Radio Télévision des Mille Collines*, au Rwanda, devint, lors du génocide de 1994, l'effrayant symbole.

Dix ans après la déclaration de Windhoek, le bilan de la libération de la presse africaine est vivement contrasté. «Dans la plupart des pays, elle a indiscutablement constitué un nouvel espace public et un nouveau contre-pouvoir», signale Marie-Soleil Frère, spécialiste du rôle de la presse africaine dans les transitions politiques. «La presse a légitimé la dénonciation et aidé la population à avoir moins peur de dire ce qu'elle pense. La législation a été réformée et les structures professionnelles ont été renforcées par la mise sur pied de maisons de la presse, comme au Ghana ou au Burkina Faso ou d'observatoires de la liberté de la presse comme en Côte d'Ivoire.»²

Au niveau international, la presse africaine s'est aussi insérée dans de multiples réseaux de coopération et de solidarité non gouvernementaux, de l'UJAO/WAJA (Union des journalistes de l'Afrique de l'Ouest) au MISA (Media Institute of Southern Africa). Elle a aussi bénéficié d'un appui soutenu de multiples bailleurs de fonds occidentaux, américains et européens, soucieux de promouvoir l'idée que la liberté de la presse est aussi le levier du développement équitable.

La presse africaine est toutefois loin d'avoir terminé sa mue. La presse écrite, tout d'abord, reste un phénomène essen-

tiellement urbain et limité aux secteurs de la population les plus aisés, en raison de son prix de vente et de son recours, le plus souvent, aux langues nationales (français, anglais, portugais) héritées de la colonisation. Dans beaucoup de pays également, la libéralisation s'est arrêtée devant les portes des instituts de radio-télévision. Malgré l'accès aux télévisions satellites et aux radios internationales, certains gouvernements africains tentent encore activement, mais avec de moins en moins de succès, de préserver leur contrôle sur la radio, le seul «mass media» africain, et essaient encore plus fébrilement de mettre au pas la télévision.

A l'exception de pôles très professionnalisés, autour du Nation Group au Kenya, de quelques groupes de presse à Lagos et Johannesburg, et du groupe Sud à Dakar ou *Fraternité-Matin* en Côte d'Ivoire, la presse écrite africaine reste extrêmement fragile. La plupart des titres souffrent de multiples maux: manque de transparence du financement, focalisation autour du directeur/rédacteur en chef, absence de spécialisation des tâches, faiblesse de la formation, politisation autour de personnalités locales, etc.

La presse africaine souffre surtout d'un contexte économique difficile. Le manque d'investissements et d'équipements, les limitations du marché publicitaire, la persistance de l'analphabétisme, créent une grande précarité des titres et expliquent la «corruptibilité» de journalistes, très mal payés, et la fréquente soumission des éditeurs à des groupes politiques ou à des intérêts financiers.

Dans la plupart des Etats, la presse souffre aussi de la répression. Un recours «liberticide» à l'arme de la loi intimide constamment les rédactions les plus remuantes. Les anciennes législations coloniales sur les délits de sédition ou d'insulte au chef de l'Etat, les lois très dures sur la diffamation ou le secret, conduisent régulièrement des journalistes devant les tribunaux ou derrière les barreaux. Ainsi, entre 1991 et 1996, en Zambie, le *Post* a été la cible de plus de cent actions en justice pour diffamation.

«A la limite», lançait Robert Ménard, directeur de Reporters sans frontières, «le nombre d'emprisonnements est un bon signe. S'il y a aujourd'hui en Afrique beaucoup plus de journalistes en prison qu'il y a dix ou vingt ans, c'est parce qu'il y a des journalistes à emprisonner, qui font leur boulot... Il y a quinze ans, dans certains pays africains, il n'y avait personne à emprisonner, parce qu'il y avait un journal unique, une agence de presse unique, une radio unique et une télé unique»³.

Dans les pays en guerre, la situation des journalistes est encore plus précaire. Souvent de choisir leur camp entre forces gouvernementales et rébellions, ils sont dans l'incapacité, le plus souvent, d'exercer leur métier. L'assassinat est l'arme ultime de la censure: au cours des dernières années, des pays africains comme l'Algérie, le Rwanda et la Sierra Leone ont fourni le plus lourd contingent des journalistes assassinés dans les listes publiées par les organisations internationales de défense de la liberté d'expression.

Ces situations de conflits compliquent aussi l'exercice même de la mission d'informer: «La presse congolaise qui aurait pu être le témoin privilégié est totalement absente du théâtre de la guerre», indiquait l'organisation congolaise Journalistes en danger dans l'introduction de son Rapport 2000 sur la liberté de la presse en RDC. «Elle se contente des communiqués officiels ou des informations de seconde main. Certes, la presse congolaise n'a pas beaucoup de moyens pour se rendre sur les lieux des opérations mais on lui a surtout inculqué la peur. On lui interdit de voir ce qui se passe et même d'en parler. Souvent au détriment du pays. Cela est vrai à l'est comme à l'ouest. Quand elle ose, elle est taxée (...) de trahison.»

L'Afrique et le monde

L'existence de médias indépendants et d'une génération de journalistes attachés à une pratique professionnelle du métier a certainement contribué à une meilleure qualité de la couverture internationale du

continent. Aujourd'hui, des textes des journaux les plus indépendants du continent apparaissent régulièrement dans des magazines internationaux comme *Le Courrier International* ou *World Press Review*.

On est loin de la presse aux ordres des années de parti unique et donc de l'opacité du pouvoir. Mais le «décodage» de l'information reste difficile. «Ceux qui vivent en dehors de l'Afrique, relevait l'africaniste Stephen Ellis, peuvent trouver d'abondantes informations dans la presse africaine, mais, comme la presse de tous les autres pays, elle ne peut être lue que dans le contexte de la culture dominante si l'on veut en retirer le maximum d'informations.»⁴

La presse africaine est, elle-même, victime de ses propres contraintes et limites politiques, culturelles ou financières. Malgré la vivacité d'une presse, que l'on qualifiera de privée à défaut d'être toujours indépendante, des événements cruciaux continuent d'être couverts d'abord par la presse internationale pour être ensuite repris par la presse africaine. Ce fut le cas, par exemple, lors de l'intervention de l'armée sénégalaise en Guinée-Bissau⁵ ou celui de la presse tanzanienne lors du génocide au Rwanda en 1994.

Les nouvelles technologies de l'information et de la communication (l'Internet et surtout le téléphone mobile) ont aussi changé la donne, non seulement en fournissant aux journalistes africains des sources d'information globales mais aussi en permettant une appropriation de l'information par des associations non gouvernementales et des citoyens. Elles permettent également aux journaux africains de sortir de leur territoire et d'atteindre des publics de diaspora ou des chercheurs et des décideurs. Ainsi, selon le département des études africaines de l'Université Columbia à New York, plus de 120 journaux et magazines africains sont accessibles sur le Web⁶.

Malgré le développement plus rapide que prévu de l'Internet en Afrique, les chiffres restent modestes toutefois par rapport aux pays du Nord. En 2001, on y comptait seulement 5 millions d'inter-

nautes (pour une population totale de 780 millions), en raison principalement du manque de lignes téléphoniques, du faible taux d'électrification et du coût élevé que représente l'achat d'un ordinateur⁷. (Voir aussi l'article de Marc Bélanger, p. 36.)

Une certaine inégalité marque l'Afrique sur le terrain de l'information. Il y a plusieurs Afriques. Il y a surtout le déséquilibre entre la République sud-africaine et le reste du continent. Les capitaux sud-africains ont investi massivement dans les secteurs des télécommunications et de la télévision du continent, à l'instar de M-Net, la première chaîne panafricaine. L'Afrique du Sud compte plus de deux tiers des internautes africains et même si la fin de la lutte contre l'apartheid a diminué l'intérêt pour l'Afrique du Sud, Johannesburg reste l'une des principales capitales journalistiques du continent, surtout pour la presse anglo-saxonne. A ce déséquilibre continental s'ajoutent des différences sous-régionales, comme en Afrique de l'Ouest, avec le rôle particulier joué par le Sénégal et la Côte d'Ivoire pour les informations francophones.

Au niveau global, les radios internationales se distinguent nettement des chaînes de télévision globales. Ces dernières parlent relativement peu de l'Afrique et elles en parlent le plus souvent de manière dramatique (guerre et SIDA) ou officialiste (une information proche des organisations humanitaires ou parrainée par elles). Les radios, en revanche, font une information suivie qui répond à des critères journalistiques pertinents de proximité. Même si elles sont concurrencées dans un nombre croissant de pays par des radios locales privées, les «internationales» bénéficient encore d'un poids déterminant auprès des populations les plus éduquées car elles valident, de l'étranger, des informations obtenues localement.

L'information sur l'Afrique dans les pays du Nord reste toutefois marquée par la place subalterne que ce continent occupe dans les priorités rédactionnelles. La nature des sujets choisis est, elle aussi, conventionnelle: en dépit d'efforts occasionnels pour montrer que l'Afrique vit, se

débrouille, crée, la majorité des informations touchent des sujets tragiques. Guerres, prédateurs, pandémies, réfugiés, constituent le menu récurrent de l'information africaine. De surcroît, malgré les nouvelles technologies (le téléphone satellite, l'Internet), l'information sur de vastes régions africaines reste parcellaire. L'accès aux champs de bataille et aux zones frappées par les crises humanitaires est très souvent interdit par des milices ou des bandes. La qualité de l'information sur l'Afrique est aussi limitée par l'absence d'une connaissance de la complexité historique, culturelle, des sociétés africaines. Un phénomène qui aggrave le recours aux stéréotypes et aux généralisations sur ce continent retourné «au cœur des ténèbres».

Mondialisation et pluralisme

Malgré les progrès qu'elle a enregistrés au cours des dix dernières années dans le domaine de l'information et des médias, l'Afrique reste marquée par «l'échange inégal». La relance de l'agence de presse continentale, Panapress, participe de cette volonté de réduire le déséquilibre et de confier à des Africains la couverture de leur propre continent. Mais l'Afrique est aussi plus largement confrontée aux répercussions de la globalisation médiatique. «Les médias accélèrent la mondialisation des sociétés africaines en introduisant les modes politiques, économiques, sociaux et même culturels des pays industrialisés occidentaux», constate André-Jean Tudesq, spécialiste des médias en Afrique. «Le triomphe de l'économie de marché (...) a coïncidé avec la remise en cause des dirigeants dans beaucoup d'Etats africains et l'expression de nouvelles aspirations (...). Mais les médias – et c'est surtout vrai de la télévision – montrent aussi la vie de sociétés modernes et plus riches, suscitant des comparaisons, des frustrations et des revendications d'autant plus violentes que le niveau de vie de nombreuses populations africaines s'est dégradé avec les crises.»⁸ Comment, en effet, protéger la diversité culturelle

africaine face à des médias occidentaux qui envahissent les grilles de programmes de télévisions le plus souvent pauvres et dénuées de capacités propres de production? «C'est avec des yeux occidentaux que les Africains voient le reste du monde, y compris les autres Etats africains», conclut André-Jean Tudesq.

Notes

¹ Institut Panos, Programme d'appui au pluralisme de l'information en Afrique de l'Ouest, 1994-1997.

² Frère, M.-S.: *Presse et démocratie en Afrique francophone* (Paris, Karthala, 2000).

³ *L'Autre Afrique*, 13-19 janvier 1999, p.16.

⁴ Ellis, S.: «Reporting Africa», *Current History* (Philadelphie, mai 2000), pp. 221-226.

⁵ Institut Panos: *Médias et Conflits en Afrique* (Paris, Karthala, 2001).

⁶ Jensen, M.: «Making the Connection: Africa and the Internet», *Current History* (Philadelphie, mai 2000), pp. 215-220.

⁷ Laporte, C.: *Etat des lieux de l'Internet dans huit pays d'Afrique* (Centre français du commerce extérieur, juillet 2000).

⁸ Tudesq, A.-J.: *Les médias en Afrique* (Paris, Ellipses/Infocom, 1999), pp. 7-8.

Fuite des cerveaux: la tête n'est plus sur les épaules

Près d'un tiers des ressources intellectuelles de l'Afrique se trouve ailleurs, alors que le continent en aurait bien besoin. C'est un défi lié à la fois aux stratégies de développement et aux politiques de l'emploi. Un retour s'impose, mais il ne suffit pas.

André Linard

Directeur de l'information
Confédération mondiale du travail

«**E**ntre 1960 et 1975, environ 1 800 Africains hautement qualifiés quittaient chaque année le continent. Ce nombre est passé à 4 000 de 1975 à 1984, 12 000 par an en 1990 et 23 000 actuellement. Cela représente, pour l'Afrique, à peu près un tiers des ressources humaines de ce niveau»¹, déclarait, l'an dernier, M. Rossi, représentant l'Organisation internationale pour les migrations (OIM), en précisant que ces chiffres n'incluent pas les étudiants qui ne rentrent pas dans leur pays après leur formation. Ainsi, 2,7 pour cent des diplômés indiens vivent dans les pays de l'OCDE. C'est aussi le cas de 3 pour cent des diplômés chinois, 7 pour cent pour l'Égypte, 8 pour cent pour l'Afrique du Sud, 10 pour cent pour les Philippines, 15 pour cent pour la République de Corée, 25 pour cent pour l'Iran, et 26 pour cent pour le Ghana. Quant aux diplômés jamaïcains, ils sont 77 pour cent à vivre dans les pays les plus industrialisés². «Ces flux sont suffisamment significatifs pour constituer une véritable 'fuite des cerveaux'»³.

L'exode ou la fuite des cerveaux se manifeste essentiellement sous deux formes⁴. La première est l'attrait d'étudiants venus des pays en développement dans des centres de formation situés dans les pays industrialisés. L'intention déclarée est louable: former des jeunes qui vont ensuite se mettre à la disposition de leur pays d'origine. La réalité est pourtant différente. Beaucoup de diplômés, rebutés par

les conditions de vie difficiles qui les attendent, ne rentreront pas, ou envisageront de rentrer le plus tard possible.

L'autre forme consiste à attirer dans les pays du Nord des techniciens de haut niveau, des chercheurs universitaires ou des intellectuels déjà formés. Très sélective, cette méthode repose sur la différence (le fossé?) entre les conditions de travail dans les sociétés de départ et de destination. Elle peut être l'œuvre de firmes privées, d'institutions internationales ou encore d'universités, avec ou sans l'aide des États du nord de la planète.

Une marchandise...

Les organisations syndicales y verront principalement une réduction de la main-d'œuvre à l'état de marchandises: «L'Allemagne importera 30 000 informaticiens», titrait le quotidien français *Libération* (28 février 2000), utilisant le même terme que pour des animaux ou des objets. D'autres s'intéresseront aux enjeux de développement qu'un tel déplacement entraîne: «En Afrique, les ressources humaines constituent le fondement de la richesse des nations. Ce continent a un grand besoin de les garder et de créer les conditions du retour des cerveaux qui ont émigré», constatait M. Rossi.

Dans le cas de l'Afrique, les migrations suivent encore souvent la filière des an-

ciennes relations métropole/colonie. La France, la Belgique, le Portugal, le Royaume-Uni... continuent de recevoir des migrants venant respectivement d'Afrique de l'Ouest, de la région des Grands Lacs, d'Angola, du Mozambique et d'autres territoires lusophones, ainsi que d'Afrique orientale et australe. Mais cette répartition n'est plus aussi systématique, notamment en raison, d'une part, de la création, en Europe, de la zone dite *Schengen* et, d'autre part, de l'augmentation du nombre de migrants clandestins qui, eux, passent par où ils peuvent. Sans oublier l'attrait qu'exerce l'Amérique du Nord et, bien entendu, les migrations intra-africaines.

Le phénomène de l'exode des cerveaux n'est pas nouveau. Il a connu ces dernières années deux évolutions différentes. D'une part, on l'a vu, un accroissement quantitatif. De l'autre, grâce au perfectionnement des techniques de communication, un mouvement en sens inverse. Des activités autrefois pratiquées dans les pays industrialisés à l'aide de main-d'œuvre immigrée formée sont délocalisées vers les pays d'où cette main-d'œuvre provenait. On connaît les compétences en informatique des techniciens indiens; on sait moins que les appels téléphoniques à certaines «centrales d'appels», ou *call-centres*, sont automatiquement déviés vers des pays du Sud où ces centrales sont installées, sans que les clients s'en rendent compte. Les téléphonistes y apprennent à parler sans accent et sont prié(e)s de suivre la météo ou les résultats du football européens pour pouvoir répondre à d'éventuelles remarques des clients à ce sujet. Mais cette seconde tendance concerne surtout la main-d'œuvre peu ou moyennement formée.

Individus et sociétés

Comme l'ensemble du mouvement migratoire, l'exode des cerveaux peut être vu dans une perspective individuelle ou collective. En tant que personne, le chercheur ou le technicien recruté par une entreprise, une institution ou une université d'un pays

industrialisé y trouvera très probablement une rémunération plus élevée, mais aussi de meilleures conditions matérielles pour mettre ses capacités en valeur, obtenir des résultats à ses recherches, etc. Comme dans le cas des autres travailleurs migrants, il aura aussi, s'il le souhaite, l'occasion d'envoyer des ressources aux membres de sa famille restés au pays, contribuant ainsi à améliorer leurs conditions de vie. Selon l'Institut de recherche des Nations Unies pour le développement social (UNRISD), «le volume mondial des salaires rapatriés serait passé de 2 à environ 70 milliards de dollars entre 1970 et 1995»⁵. Dans les meilleurs des cas, il y aura investissement des ressources gagnées à l'étranger dans des initiatives créatrices d'emplois.

Collectivement, pourtant, la migration représente un gain à court terme et une perte à long terme pour le pays de départ. C'est le cas de l'exode des cerveaux, mais aussi de l'ensemble des départs de travailleurs migrants.

A court terme, la migration fournit des devises grâce aux sommes envoyées par les migrants. Cette source de revenus a même parfois pris le dessus sur certaines recettes d'exportation. Certains pays ont d'ailleurs tablé sur ce résultat. Ainsi, selon Mario Cervantès, expert à l'OCDE, «dans les années soixante, l'Inde a fait le choix de développer ses instituts supérieurs technologiques plutôt que l'enseignement primaire. Une véritable industrie privée de formation pour l'exportation s'est constituée, comme d'ailleurs aux Philippines. L'un des principaux demandeurs de visas américains de travailleurs hautement qualifiés est une agence indienne spécialisée dans l'émigration»⁶.

Mais fondamentalement, selon l'OIM, c'est une perte économique. «Les flux migratoires organisés par les pays du Nord réduisent à néant les investissements en matière de formation», indique l'organisation.

En effet, d'une part, il y a les «cerveaux», qui ont souvent longtemps bénéficié des rares infrastructures en formation disponibles dans les pays en développement et qui, à l'heure de restituer à leur

pays les bénéfiques de cet investissement, vont mettre leurs capacités à profit ailleurs. De l'autre, il y a l'ensemble des migrations qui, comme le constate la Confédération mondiale du travail (CMT), «sont le fait des plus dynamiques, des plus jeunes et des mieux (ou moins mal) formés; elles représentent dès lors une forte perte pour les pays de départ»⁷. Au point que le ministre indien des Technologies de l'information se demande pourquoi un pays pauvre comme le sien «subventionne le système éducatif et l'économie des Etats-Unis».

Bon pour les entreprises

Pour les pays industrialisés aussi, la comparaison avantages/inconvénients de la migration est ambivalente. D'une part, dans la colonne «passif», l'opinion publique est tentée d'inscrire, peut-être trop rapidement, la présence «d'étrangers, des gens différents, qui n'ont pas notre culture...». Elle oublie ainsi que toute l'histoire de l'humanité est faite de migrations, de rencontres de cultures et de métissages.

Toujours dans la colonne «passif», on notera aussi que l'appel à des migrants peut servir à exercer une pression à la baisse sur les salaires et les conditions de travail. La simple application de la loi de l'offre et de la demande devrait conduire à augmenter les rémunérations lorsqu'une pénurie de travailleurs apparaît dans un segment du marché du travail. En appelant des travailleurs étrangers, on casse cette dynamique et on introduit même un surplus de main-d'œuvre qui risque d'accentuer la concurrence entre travailleurs. Il revient dès lors aux organisations syndicales de ne pas tomber dans ce piège et de se battre pour assurer à tous les travailleurs, migrants ou non, le même statut.

Ce phénomène concerne l'ensemble des migrants et indique clairement que si, individuellement, ces travailleurs peuvent bénéficier d'une amélioration de leurs conditions de vie, globalement, les pays de destination sont les principaux bénéficiaires des migrations. En témoignant les débats sur la «nécessité», pour les pays in-

dustrialisés occidentaux, de rouvrir leurs frontières aux migrants pour faire face au vieillissement de leur population active⁸. La perspective d'appels très sélectifs à des travailleurs migrants correspondant aux besoins et intérêts précis des pays de destination, voire d'appels pour des périodes limitées, entre totalement dans cette logique.

La migration des «cerveaux» cadre parfaitement avec cette démarche, puisqu'il s'agit d'une sélection très ciblée, presque individuelle.

Parier sur le retour?

Faut-il dès lors promouvoir des politiques volontaristes de promotion du retour des «cerveaux» au pays? Cette démarche est prônée à la fois par des accords bilatéraux entre pays et par des institutions comme l'Organisation internationale pour les migrations, qui a mis en place dans plusieurs pays industrialisés des programmes de «retours volontaires». Mais avec quelle efficacité?

A Madagascar, a expliqué à l'Agence Syfia, Roland Ramamonjy, un ancien jour-

Une taxe sur la fuite des cerveaux?

Et si on taxait la fuite des cerveaux? Deux consultants de l'Institut McKinsey, à Washington, voient dans une telle taxe, redistribuée aux entreprises des pays de départ qui retiennent leurs «cerveaux» ou les font revenir, une manière de contrecarrer la perte pour les pays en développement. L'Inde perdrait à elle seule 2 milliards de US\$ par an en raison de la fuite de 100 000 experts en informatique vers les Etats-Unis. Encore faut-il que les conditions de travail et de recherche, ainsi que les salaires offerts à ces personnes soient dissuasifs d'un départ. Selon le *Financial Times*, les auteurs de l'étude reconnaissent eux-mêmes que cette perspective a peu de chances de fonctionner. Il faudrait que la taxe soit perçue là où le «cerveau» se trouve, à savoir dans les pays industrialisés, mais ceux-ci n'y ont aucun intérêt.

D'après InfoSud/Suisse

naliste de Radio Nederland, «on n'apprécie pas les intellectuels à leur juste valeur, alors que les techniciens malgaches sont recherchés ailleurs pour leur savoir-faire». Beaucoup cèdent à l'appel des devises, quelques-uns résistent, d'autres reviennent. «J'ai pratiqué la fuite temporaire des cerveaux en ne travaillant que trois à six mois aux Pays-Bas, en France et au Canada, ajoute Roland Ramamonjy, j'aurais très bien pu y rester, mais le sentiment patriotique a été le plus fort.»

Parfois, le retour débouche sur la promotion sociale de l'ex-émigré. Parfois aussi, il est vu comme un échec: «Expulsés ou non, ceux qui retournent sont appelés les Parisiens refoulés, et sont sujets de railleries et de moqueries sans fin. Le refoulé accepterait tout pour ne pas vivre cette honte (...). On dit alors de lui 'abetela', un jeu de mot signifiant c'est un homme fini.»⁹

La relation entre retour et développement n'est pas automatique. Elle devrait être étudiée plus finement, ne serait-ce que pour vérifier si ces programmes de retour ne constituent pas, finalement, un moyen utilisé par les pays industrialisés pour se débarrasser de migrants devenus inutiles. La première condition de leur réussite est l'existence d'emplois disponibles dans les pays de départ. La deuxième est la réduction de l'écart de salaires avec les pays industrialisés, sans quoi la tentation de migrer persistera. L'Accord de libre-échange d'Amérique du Nord (ALENA) a favorisé les investissements au Mexique, mais n'a pas réduit la migration vers le Nord, précisément en raison de cet écart.

C'est donc dans le sens d'un développement vu comme condition, et non comme conséquence, d'un retour des cerveaux que la problématique doit être envisagée. Ce constat rejoint de nombreuses analyses et revendications des organisations syndicales, d'orienter les choix économiques vers le bien-être des populations, d'en finir avec les programmes d'ajustement structurel qui réduisent les moyens d'action des Etats, et de concevoir l'insertion dans l'économie mondiale comme un moyen du développement, non comme une fin en soi.

Contrairement aux conceptions des institutions de Bretton Woods, la lutte contre la pauvreté ne peut pas consister à «aider» les victimes de ce fléau par des «matelas sociaux» qui laisseraient intacts les mécanismes provoquant la pauvreté. Au contraire, c'est par des politiques d'emploi digne et généralisé, respectant donc les normes internationales du travail, que les causes de la pauvreté peuvent être combattues.

En ce sens, la fuite des cerveaux relève à la fois d'enjeux internationaux et de défis nationaux. Elle n'est pas sans lien avec la problématique de la propriété intellectuelle, puisque la tendance actuelle à la concentration des brevets dans les pays et entreprises du Nord privera plus encore les pays en développement de moyens de recherche. Par ces liens avec l'emploi et avec les politiques de développement social, cette problématique n'est pas non plus étrangère aux préoccupations syndicales.

Notes

¹ Lors d'un colloque organisé par l'Agence Info-Sud, Bruxelles, 8 décembre 2000.

² Carrington, W.; Detragiache, E.: dans *Finances et Développement* (Washington, FMI), juin 1999.

³ CMT: Les migrations et l'Afrique, *Labor-Magazine*, 97/4.

⁴ Il y aurait aussi, un jour, un article à écrire sur la «fuite des pieds», à savoir les sportifs de haut niveau qui monnaient leurs talents à l'étranger, et finissent parfois très mal lorsqu'ils ne sont plus performants. Mais c'est une autre histoire...

⁵ UNRISD: *Mains visibles: assumer la responsabilité du développement social*, Genève, 2000.

⁶ *Le Monde* (Paris), supplément Economie, 6 mars 2001.

⁷ CMT: *Les travailleurs migrants*, rapport annuel sur les droits des travailleurs, 1999. Voir aussi André Linard: *Migrations et mondialisation: les nouveaux esclaves*, CISL, 1998.

⁸ Ces débats se sont intensifiés depuis la publication (controversée) d'un rapport de la Division de la population des Nations Unies sur les prévisions démographiques, en 2000: *Replacement Migration: Is it a solution to declining and ageing population?*

⁹ Mayoyo Bitumba Tipo-Tipo: «Migrations Nord-Sud. Levier ou obstacle? Les Zaïrois en Belgique», *Cahiers Africains*, n° 13, 1995, cité dans *La Revue Nouvelle* (Bruxelles) par J.-Cl. Willame.

